

# QUORUM

Décembre 2024  
Volume 49, numéro 4

La référence du monde municipal

UN 82<sup>e</sup> CONGRÈS  
AXÉ SUR L'ENGAGEMENT  
ET LES SOLUTIONS

UNIS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR  
DE NOS RÉGIONS

**DOSSIER**

MA MUNICIPALITÉ VERTE : DES ACTIONS  
CONCRÈTES POUR BÂTIR DEMAIN

**NOS RÉGIONS EN ACTION**

PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL :  
DES INITIATIVES QUI TRANSFORMENT  
NOS COLLECTIVITÉS



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS





**FONDS**  
de solidarité FTQ

Bioénergie

# ON S'INVESTIT POUR DÉVELOPPER LA BIOMÉTHANISATION AU QUÉBEC.

On place les acteurs locaux au cœur de nos décisions, on fait les choses ensemble dans un esprit de respect, de collaboration et de développement durable.

[fondsftq.com/bioenergie](https://fondsftq.com/bioenergie)



#### Direction de l'édition

Diane Aertgeets

#### Direction artistique et graphisme

Véronique Bolduc, Bolduc création

#### Révision et coordination

Laurie D. Chouinard

Geneviève Goulet

Perrine Gruson

Claire Poinfoux

Stéphanie Roy

#### Rédaction

Émile Farrell-Dessureault

Gabrielle Filion

Perrine Gruson

Vincent Laroche

Nathalie St-Pierre

#### Impression

Deschamps impression

#### Publicité

Carolyne Turgeon

#### Image de la couverture

Line Fréchette, présidente du 82<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités, lors de son allocution à l'ouverture de l'événement. M<sup>me</sup> Fréchette est mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham et préfète de la MRC de Drummond. Crédit : Amélie Caron, AmélieShoots.

#### N<sup>os</sup> d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

#### Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

#### Distribution

9 000 exemplaires

#### Fédération québécoise des municipalités

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

#### Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

#### Changement d'adresse

communications@fqm.ca

#### Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

## MOT DU PRÉSIDENT ..... 5

### ACTUALITÉ

Retour sur le Congrès 2024 : les régions au cœur de la transition énergétique .....	6
Résolutions adoptées lors du Congrès annuel de la FQM 2024 : des actions concrètes pour bâtir l'avenir des régions .....	10
Les élus-es de Chaudière-Appalaches expriment leurs préoccupations .....	12
10 % pour nos régions : renforcer l'équité territoriale .....	14
Nos plus belles régions : c'est beau le Québec! .....	16
<i>Lettres attachées</i> : une saison créative riche en découvertes .....	19

### LES CHRONIQUES

Relations publiques .....	21
Droit au but .....	22
Relations du travail et éthique .....	23
Développement local et régional .....	36
Services FQM – Cybersécurité .....	38
Juridique .....	40
Assurance .....	42
Service d'approvisionnement municipal .....	44

### DOSSIER – MA MUNICIPALITÉ VERTE

Ma municipalité verte : vers un Québec au front de l'action climatique, par ses régions .....	25
Des solutions concrètes pour un avenir durable .....	26
Transition climatique : la clé du succès pour les municipalités du Québec .....	35

### NOS RÉGIONS EN ACTION

Hommage aux leaders de nos municipalités .....	46
------------------------------------------------	----

### FORMATION .....

50



# MERCI À NOS PARTENAIRES



CONGRÈS  
2024

FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Présentateur du Congrès

**Fonds 20**

d'assurance  
des municipalités  
du Québec

Événement écoresponsable

**énergir**

Salon affaires municipales

**Hydro  
Québec**

Partenaires majeurs

**FONDS**  
de solidarité FTQ

Québec

**FCM**  
FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS  
FEDERATION  
OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES

Partenaires

- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- Canadien National (CN)
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- La Presse
- Loranger Marcoux Avocats
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Mouvement des caisses Desjardins
- Municonseil avocats inc.
- Portage CyberTech
- Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.
- Tremblay Bois avocats
- VARS, une division de Raymond Chabot Grant Thornton



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

[fqm.ca](http://fqm.ca)  
[info@fqm.ca](mailto:info@fqm.ca)

26-28  
septembre 2024  
Centre des congrès de Québec

## BÂTIR ENSEMBLE DES RÉGIONS RÉSILIENTES



Municipalité de Sainte-Hénée. Crédit : Paul-Philippe Nadeau.

### CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Alors que l'année 2024 tire à sa fin, il est temps pour nous de faire un retour sur les nombreux accomplissements de notre organisation. Cette année encore, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est distinguée par son engagement indéfectible envers nos régions et les communautés qui les font vivre.

L'un des moments marquants a certainement été notre Congrès annuel, où nous avons pu échanger, partager et réfléchir ensemble sur les défis et les opportunités de notre monde municipal. Sous le thème *BÂTISSEURS DE NOS RÉGIONS*, cet événement a réuni plus de 2 000 participants, témoignant de l'importance cruciale de nos actions collectives pour un avenir durable. Nous avons célébré nos réussites tout en jetant un œil sur l'innovation, la collaboration et les actions concrètes nécessaires pour continuer à bâtir des collectivités fortes et résilientes. Dans les pages qui suivent, vous découvrirez un retour complet sur les grands moments de ce Congrès.

Parmi les sujets prioritaires de cette année, l'économie verte et la transition énergétique ont pris une place prépondérante. Nos efforts pour accompagner les municipalités dans la mise en œuvre de solutions durables ont porté leurs fruits, avec notamment le lancement de l'initiative Ma municipalité verte.

L'année 2024 a également été marquée par des avancées significatives dans plusieurs dossiers cruciaux, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques, de fiscalité municipale et de soutien aux services publics de proximité, avec, entre autres, la mise en place d'une nouvelle formule de partage de la croissance du point de la taxe de vente du Québec (TVQ), permettant aux municipalités de bénéficier de 10 % de la valeur de cette croissance dans les régions plus éloignées et plus défavorisées économiquement. Ces progrès sont le fruit de notre mobilisation collective et du travail assidu de nos équipes. Cette édition vous présente toutes ces avancées, nos actions et les initiatives qui nous guideront pour l'année à venir et renforceront notre engagement envers les régions du Québec.

En terminant, je souhaite à toutes et tous de profiter d'un temps des Fêtes bien mérité. Que 2025 nous apporte l'énergie nécessaire pour poursuivre notre mission commune : bâtir des régions dynamiques, inclusives et résilientes, à l'image de nos ambitions pour l'avenir.

Merci de votre engagement et bonne lecture!

**Jacques Demers**

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

# RETOUR SUR LE CONGRÈS 2024 : LES RÉGIONS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui s'est déroulé du 26 au 28 septembre, a rassemblé élus-es et professionnels municipaux de toutes les régions du Québec pour son édition 2024. Marqué par des échanges constructifs, des moments de réflexion profonde et un engagement renouvelé en faveur des communautés régionales, l'événement a accueilli plus de 2 000 participants. Au cœur des discussions : l'avenir énergétique du Québec, l'équité et l'autonomie décisionnelle pour les régions, la crise du logement et l'engagement politique. Retour sur cette édition marquante, rythmée par des conférences inspirantes et des interventions politiques majeures.

## COUP D'ENVOI DU SALON AFFAIRES MUNICIPALES... ET DU CONGRÈS AVEC DES INVITÉS DE MARQUE

Dès le 26 septembre, le Congrès s'est ouvert en grand avec le traditionnel Salon affaires municipales, présenté par Hydro-Québec. Ce lieu privilégié d'échanges a permis aux participants et visiteurs de rencontrer les partenaires essentiels à la gestion locale : entreprises, organisations communautaires et acteurs publics. Le Salon a battu son plein dès l'ouverture, avec des kiosques présentant des solutions innovantes pour répondre aux besoins croissants des municipalités.

Le premier ministre François Legault a ensuite donné le coup d'envoi de l'événement avec un discours fort en symboles et en ambition pour les régions du Québec. Il a souligné à quel point le soutien aux municipalités est crucial pour l'avenir du Québec, rappelant que « 10 % des revenus de la TVQ seront désormais réservés aux régions éloignées ». Ce fonds, obtenu après de longues discussions menées par la FQM, permettra aux régions les plus vulnérables de se développer de manière durable et équitable.

M. Legault a également profité de son allocution pour annoncer le lancement du volet Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité (FRR), destiné à revitaliser le centre des villages québécois. En évoquant le soutien de 50 millions de dollars pour ce programme, il a réaffirmé l'importance de donner aux régions des moyens concrets pour stimuler leur économie locale. Le thème de l'énergie a également dominé son discours, avec une réflexion sur l'acceptabilité sociale et la capacité d'Hydro-Québec à répondre aux besoins croissants des régions. « Pourquoi ne pas doubler la capacité de production éolienne? », a-t-il lancé, marquant ainsi la volonté du gouvernement de miser sur des sources d'énergie renouvelable pour le futur du Québec.

Le programme Ma municipalité verte, une initiative novatrice de la FQM, a ensuite été lancé lors de cette journée. Ce programme majeur comprend sept volets qui visent à encourager et soutenir les municipalités à s'engager activement dans la transition écologique. Le soutien financier et technique



Le premier ministre François Legault a livré un discours enthousiaste et ambitieux pour les régions du Québec.

offert aux municipalités leur permettra de mettre en place des projets environnementaux concrets, qu'ils soient en lien avec la décarbonation, les plans climat, l'énergie renouvelable, la gestion durable de l'eau, l'éclairage urbain, l'érosion côtière ou tout autre projet vert.

Avec cette initiative, la FQM souhaite non seulement outiller les municipalités, mais aussi encourager une collaboration intermunicipale pour répondre aux défis environnementaux. En mettant à profit les expertises locales et les ressources partagées, cette initiative incarne un virage vers une gestion territoriale responsable, en phase avec les réalités et les besoins des communautés québécoises.

## DES DÉBATS ANIMÉS AUTOUR D'ENJEUX RÉGIONAUX

La journée du 27 septembre a débuté avec les allocutions des chefs des partis d'opposition à l'Assemblée nationale. Le sénateur Pierre Moreau, à titre d'associé du cabinet Bélanger Sauvé, présentateur du petit-déjeuner, a ouvert les discours en rappelant l'importance du travail des élus-es municipaux et leur rôle crucial dans le maintien de la démocratie locale. Il a insisté sur la nécessité de rassurer

les citoyens en ces temps d'incertitude et a salué le travail acharné de ces « premiers répondants face aux enjeux régionaux ».

Les chefs des partis d'opposition ont ensuite pris la parole, partageant tous le souci de préserver l'équité territoriale. La question des services publics en région, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, a suscité de vifs discours. Paul St-Pierre-Plamondon du Parti Québécois, Gabriel Nadeau-Dubois de Québec Solidaire et Marc Tanguay du Parti libéral du Québec ont chacun exprimé leurs préoccupations face à la détérioration des services publics en région, dénonçant une « régression sociale ». L'enjeu du caribou, emblématique de la tension entre préservation de l'environnement et développement économique, a été évoqué, tout comme le transport collectif déficient en région et l'autonomie municipale, qui ont été soulevés comme enjeux prioritaires à travailler.

Lors du dîner des congressistes du vendredi midi, présenté par Morency, Société d'avocats, la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, a rappelé les préoccupations des élus-es et les nouveautés gouvernementales qui les concernent. En réitérant son soutien au monde municipal, elle a lancé aux élus-es : « Je salue votre courage. C'est vous qui êtes responsables du changement dans vos municipalités ».

### LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR DES RÉGIONS

La journée s'est également concentrée sur les changements climatiques et leurs conséquences pour les municipalités. Avec des événements climatiques de plus en plus fréquents, comme des canicules intenses, des inondations et des feux de forêt, les élus-es ont insisté sur la nécessité d'adapter les infrastructures municipales pour répondre à cette nouvelle réalité.

Le gouvernement du Québec a aussi été appelé à revoir ses programmes d'aide aux municipalités touchées par des catastrophes naturelles. La lourdeur administrative des programmes actuels a été soulignée comme enjeu important pour les élus-es, rappelant que les fonds d'urgence mettent du temps à arriver, alors que les communautés en ont un besoin immédiat lors de sinistres majeurs.

La FQM a également plaidé pour un renforcement des infrastructures vertes, avec un investissement accru dans des solutions durables pour faire face aux aléas climatiques, ce qu'elle soutient concrètement par le biais de l'initiative Ma municipalité verte.

### DES MOMENTS INSPIRANTS AVEC DES PERSONNALITÉS ENGAGÉES

Outre les interventions politiques, le Congrès 2024 a été ponctué de moments d'inspiration et de réflexion.

Lors du 5 à 7 du vendredi soir, un panel captivant a réuni trois personnalités influentes de la scène politique québécoise : Marylin Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste, préfète de la MRC La Vallée-du-Richelieu et présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM, Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et président du Comité jeunes élus-es municipaux de la FQM, et Régis Labeaume, chroniqueur à La Presse et ex-maire de Québec. Animée par Taïna Lavoie, cette discussion a exploré des thématiques variées, allant des motivations politiques personnelles à la conciliation famille-travail. Chacun des intervenants a partagé son parcours avec authenticité, comme Michaël Pilote qui a évoqué sa carrière d'infirmier, ou encore Marylin Nadeau qui, lors d'une activité en famille dans un parc, a été approchée pour « faire de la politique autrement ».

Parmi les sujets marquants abordés, la parité en politique et les défis liés à la critique sur les réseaux sociaux ont suscité de nombreuses réflexions. Régis Labeaume, avec son franc-parler habituel, a rappelé que « la parité, faut arrêter de le dire, il faut le faire », alors que Michaël Pilote a souligné l'importance d'attirer plus de femmes et de jeunes. Quant à l'impact des réseaux sociaux, tous ont convenu de leur effet toxique sur la vie politique et la polarisation des débats. La salle était comble, remplie de participants attentifs, témoignant du succès et de l'intérêt suscités par ce panel aux discussions tantôt franches et inspirantes, tantôt légères et teintées d'une bonne dose d'humour.

La conférence donnée par Pierre Lavoie, en clôture du Congrès le samedi matin, a marqué les esprits. Il a appelé les élus-es à intégrer des politiques de prévention dans leur municipalité pour favoriser un mode de vie sain chez leurs concitoyens. « Nous vivons longtemps, mais nous passons trop d'années en mauvaise santé », a-t-il rappelé. Le cycliste et homme d'affaires a exhorté les élus-es à investir dans des infrastructures qui encouragent l'activité physique et à développer des programmes communautaires pour prévenir les maladies chroniques. Son message était simple, mais percutant : la santé publique commence au niveau municipal et chaque élu-e a un rôle à jouer pour encourager des habitudes de vie plus saines.

Son intervention a trouvé un écho particulier dans les discussions sur la qualité de vie en région, où les citoyens sont souvent confrontés à un manque d'infrastructures pour pratiquer des activités physiques. Le conférencier a encouragé les municipalités à prendre exemple sur les modèles scandinaves, où la prévention est au cœur des politiques publiques, et à s'engager à promouvoir une meilleure qualité de vie pour tous.



Le 5 à 7 du Congrès a réuni Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et président du Comité jeunes élus-es municipaux de la FQM, Marylin Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste, préfète de la MRC La Vallée-du-Richelieu et présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM, et Régis Labeaume, chroniqueur à La Presse et ex-maire de Québec, pour un panel à la fois divertissant et inspirant. On les voit ici entourés de Line Fréchette, présidente de ce 82<sup>e</sup> Congrès, mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham et préfète de la MRC de Drummond, et de Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

### LES GRANDS PRIX DE LA FQM : HONORER L'EXCELLENCE MUNICIPALE

Lors de son 82<sup>e</sup> Congrès annuel, la FQM a rendu hommage à des personnalités et des collectivités exceptionnelles en remettant les Prix Elsie-Gibbons, Jean-Marie-Moreau et Leadership municipal. Ces distinctions visent à souligner l'engagement hors du

commun d'élus-es municipaux et de projets structurants pour le développement des communautés locales. La cérémonie a été l'un des moments forts du Congrès, avec une reconnaissance bien méritée pour des initiatives exemplaires.

Le Prix Elsie-Gibbons a été décerné à M<sup>me</sup> Micheline Anttil, mairesse de Forestville et préfète de la MRC La Haute-Côte-Nord. Reconnue pour son leadership inclusif, M<sup>me</sup> Anttil s'est démarquée par son engagement indéfectible envers sa communauté et sa région, que ce soit dans les domaines de la santé, du transport, du développement économique ou des enjeux sociaux. Elle a également joué un rôle déterminant dans la signature du Protocole de rapprochement entre les élus-es de la Côte-Nord et les Chefs Innus, un exemple remarquable de collaboration et d'inclusivité. Ce Prix, qui porte le nom de la première femme élue mairesse au Québec, récompense une élue ou un élu municipal ayant contribué à faire progresser la place des femmes dans la sphère municipale.

La FQM a également profité de l'occasion pour remercier les finalistes de ce prix prestigieux pour leur engagement exceptionnel dans leurs communautés.

M<sup>me</sup> Chantal Lamarche, préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, s'est démarquée par son parcours inspirant au sein de la politique municipale. Première femme élue préfète dans sa région, elle incarne un leadership fort et une volonté d'inclusion, ayant activement promu la place des femmes en politique. Sous son impulsion, la MRC a participé au Défi Parité, un projet visant une meilleure compréhension des enjeux d'égalité. Elle s'engage également dans des causes sociales et économiques, allant de la santé mentale à l'équité salariale, marquant ainsi son influence dans plusieurs sphères essentielles de la vie communautaire.

Première femme élue mairesse de Frelighsburg, M<sup>me</sup> Lucie Dagenais incarne un modèle d'engagement et de dévouement pour sa communauté. Son parcours, allant de la production agricole à la politique, témoigne d'une compréhension fine des enjeux locaux et d'un souci constant de bien-être pour les citoyens. Depuis son élection, elle a su former un conseil majoritairement féminin et encourager une vision dynamique pour le village. Toujours présente, que ce soit en situation d'urgence ou lors d'événements culturels, M<sup>me</sup> Dagenais est reconnue pour sa disponibilité et son leadership rassembleur.

Les finalistes des Prix Leadership municipal et Jean-Marie-Moreau sont présentés, quant à eux, dans la section **Nos régions en action** du présent numéro du magazine QUORUM.



M<sup>me</sup> Micheline Anttil, mairesse de Forestville et préfète de la MRC La Haute-Côte-Nord, a reçu le Prix Elsie-Gibbons avec beaucoup d'émotion et de gratitude.

## L'ANCAI c'est...

### DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

### UN VASTE BASSIN DE CAMIONS

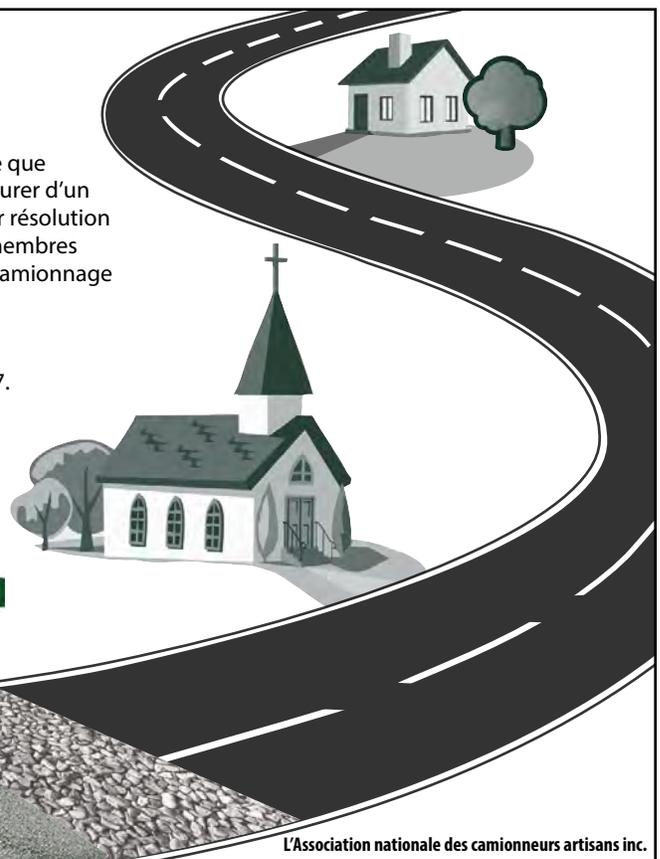
Plus de 5 000 camions couvrant tout le Québec, disponibles 24/7.

Consultez la liste des 72 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : [www.ancai.com/courtage/12](http://www.ancai.com/courtage/12)

Information : 418-623-7923



mon ANCAI



L'Association nationale des camionneurs artisans inc.

### UN ÉVÈNEMENT ENGAGÉ ENVERS L'ÉCORESPONSABILITÉ

Le Congrès s'est démarqué non seulement par la qualité de son contenu, mais aussi par son engagement écoresponsable. Classé au Niveau 3 selon la norme du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) en gestion responsable d'événements, ce Congrès, présenté comme événement écoresponsable par Énergir, a été une fois de plus la démonstration de pratiques respectueuses de l'environnement. Cette norme repose sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable du Québec*, garantissant ainsi que chaque aspect de l'événement contribue à réduire son empreinte écologique.

Afin de minimiser l'impact environnemental, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place, dont des fontaines d'eau pour encourager l'utilisation de bouteilles réutilisables, éliminant ainsi la nécessité d'eau embouteillée. De plus, aucun ustensile en plastique ni emballage individuel n'a été utilisé tout au long de l'événement, un choix qui s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets à la source.

Le Congrès a aussi été l'occasion de souligner les efforts des exposants du Salon affaires municipales par le biais du programme de reconnaissance KIOSQUE VERT. Ce programme vise à sensibiliser les exposants à concevoir leur kiosque dans une perspective de développement durable. Ceux souhaitant participer à ce programme devaient démontrer les efforts déployés pour réduire au maximum les impacts négatifs sur l'environnement.

Pour cette deuxième édition, 3 entreprises se sont vu attribuer une mention en reconnaissance de leurs efforts.

Le Congrès a également marqué une avancée significative vers la réduction de la consommation de papier, en privilégiant les outils numériques pour la communication et la diffusion d'informations. Cette initiative a permis de diminuer les impressions inutiles, tout en offrant aux participants une expérience fluide et moderne.

Enfin, soucieux de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les déplacements des congressistes venus des quatre coins du Québec, la FQM a pris des engagements clairs pour neutraliser son empreinte carbone. Ce volet a permis de maintenir le haut niveau de certification écoresponsable attribué par le Réseau des femmes en environnement et le Conseil québécois des événements écoresponsables, soulignant l'effort global pour un événement véritablement durable.

### UN CONGRÈS SOUS LE SIGNE DE L'ACTION

Le Congrès 2024 de la FQM a été un moment fort pour les municipalités du Québec. Des débats passionnés sur l'avenir énergétique du Québec aux discussions cruciales sur l'équité territoriale, en passant par des interventions inspirantes sur la santé publique et l'écoresponsabilité, cet événement a permis de renforcer la cohésion entre les élus-es et de tracer des pistes concrètes pour l'avenir des régions québécoises. Les échanges amorcés lors de ces journées et les nombreux ateliers informatifs et éducatifs promettent de nourrir de nouvelles initiatives locales, alors que les élus-es retournent dans leurs municipalités armés de nouvelles idées, d'une détermination renouvelée et de l'envie de bâtir un Québec plus équitable, plus vert et plus résilient, au bénéfice de leurs concitoyens. ■



Éco Entreprises Québec a remporté la mention Or. On peut voir Jonathan Mongrain, Caroline Rousselet, Katlyn Dubé, Marie-Claude Rivet et Juliana Costa, entourés de Carolynne Turgeon et Geneviève Goulet de la FQM.



Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec s'est vu décerner la mention Argent. On voit ici les représentantes présentes pour l'événement, Marie-Claude Lavigne et Louise-Hélène Bernier, en compagnie des représentantes de la FQM.



GDG Environnement a quant à elle remporté la mention BRONZE. Sur la photo, ses représentants Richard Trudel et Richard Vadeboncoeur, en compagnie des représentantes de la FQM.

# RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2024 : DES ACTIONS CONCRÈTES POUR BÂTIR L'AVENIR DES RÉGIONS

Le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est tenu cette année sous le signe de l'action et de l'engagement pour nos communautés. Quatre résolutions majeures ont été adoptées, chacune visant à relever les défis cruciaux auxquels nos régions font face. Ces résolutions touchent à des secteurs essentiels pour le développement durable de nos territoires : l'habitation, le transport collectif, l'engagement politique et l'économie locale. Revenons sur ces engagements qui façonnent l'avenir de nos régions.

## 1. RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT EN RÉGION

La crise du logement touche durement les régions québécoises, où le taux d'inoccupation est alarmant, souvent bien en deçà du seuil critique de 1%. Les municipalités en région peinent à attirer de nouveaux résidents en raison de la rareté de logements accessibles et abordables. Ce manque d'offre affecte non seulement les familles, mais aussi les entreprises qui ont du mal à loger leurs travailleurs, freinant ainsi le développement économique.

La première résolution appelle à un changement d'approche en proposant d'ajouter un cinquième volet au Fonds régions et ruralité (FRR). Ce nouveau volet serait spécifiquement dédié à l'habitation en région, avec des mesures mieux adaptées aux besoins locaux. En allégeant les contraintes administratives et en décentralisant la gestion de fonds pour faire lever les projets en habitation, cette résolution vise à rendre plus efficaces et agiles les actions de soutien à la construction de logements et ainsi à permettre aux municipalités de répondre à l'urgence de la situation.

Ce changement est impératif pour revitaliser nos régions et maintenir leur attractivité, tant pour les nouveaux arrivants que pour les entreprises locales. Les

municipalités, en tant que gouvernements de proximité, sont les mieux placées pour identifier et répondre aux besoins de leurs citoyens, et cette résolution leur donnerait les moyens d'agir plus rapidement et plus efficacement.

## 2. RELANCER LE TRANSPORT COLLECTIF ET INTERURBAIN : UN LEVIER ESSENTIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

La mobilité est un enjeu central pour les régions, où l'absence de transport collectif et interurbain empêche de nombreux citoyens d'accéder à des services essentiels tels que les soins de santé et les établissements d'enseignement, de même qu'aux opportunités d'emploi. Dans certaines régions, ce manque de mobilité contribue à l'isolement social et économique, limitant les perspectives de développement.

La deuxième résolution appelle à une relance du transport collectif et adapté en région. Elle souligne l'importance de revoir les programmes d'aide au transport pour permettre aux MRC et aux municipalités de mieux gérer ces services en fonction des réalités locales. En augmentant la part du financement pour les régions non desservies par les grandes sociétés de transport, la résolution vise à renforcer



**JUL**  
SOLUTIONS

Entreprise familiale 100% québécoise  
Depuis 1973  
1-800-463-2849 / julsolutions.ca

**Rangement**

**Classement**

**Aménagement**

**Numérisation**









l'autonomie des municipalités et à leur offrir la flexibilité nécessaire pour innover dans l'offre de transport.

Cela permettrait, par exemple, de faciliter la mobilité intermunicipale et d'améliorer l'accès aux services publics, favorisant ainsi la vitalité économique de toutes les régions. Une telle relance du transport collectif contribuerait également à la réduction des gaz à effet de serre, s'inscrivant ainsi dans une approche durable de la gestion territoriale.

### 3. ENCOURAGER UN ENGAGEMENT POLITIQUE DIVERSIFIÉ : UN APPEL AUX JEUNES, AUX FEMMES ET À LA DIVERSITÉ

La troisième résolution vise à renforcer l'engagement politique municipal, en particulier en vue des élections de 2025. Alors que les défis auxquels les municipalités font face se multiplient, il devient essentiel d'attirer de nouveaux talents et de diversifier la représentation au sein des conseils municipaux. La résolution, concrétisée par la déclaration «Élu-e pour bâtir sa communauté», est un appel explicite à la jeunesse, aux femmes et aux personnes issues de la diversité pour qu'elles se lancent en politique municipale.

Le rôle des élu-es municipaux est fondamental dans la gestion des territoires. Ils sont au plus près des citoyens et leurs décisions influencent directement la qualité de vie dans nos collectivités. En encourageant une plus grande diversité de candidatures, cette résolution vise à renouveler la gouvernance municipale et à refléter la réalité démographique et sociale des communautés québécoises.

L'inclusion d'une plus grande diversité au sein des conseils municipaux ne peut qu'enrichir les débats et les décisions, en apportant des perspectives nouvelles et des solutions innovantes. La FQM s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour soutenir ces candidatures et favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'élus-es.

### 4. UNE SEULE PORTE D'ENTRÉE POUR SOUTENIR NOS ENTREPRENEURS LOCAUX

Enfin, l'économie locale demeure un pilier central du développement des régions. La dernière résolution, présentée lors de l'atelier politique sur l'économie, propose la création d'une seule porte d'entrée pour simplifier l'accès aux services et programmes de soutien pour les entrepreneurs. Actuellement, les entrepreneurs font face à une fragmentation des services, où trop de programmes distincts existent, rendant difficile la navigation dans cet écosystème.

En collaboration avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), la FQM propose de centraliser ces services au niveau des MRC, déjà responsables du développement économique local. Cela permettrait de simplifier l'accompagnement des entreprises et de rendre plus efficient le soutien qui leur est offert.

L'objectif est clair : renforcer la synergie entre les acteurs locaux du développement économique, réduire les doublons et offrir un accès plus direct et simplifié aux mesures de soutien. Cette résolution marque un pas important vers une gestion plus fluide et optimisée des ressources économiques locales.

### DES RÉOLUTIONS PORTEUSES D'AVENIR

Ces quatre résolutions, adoptées à l'unanimité lors du Congrès annuel de la FQM, démontrent l'importance de l'action collective pour répondre aux besoins des régions. Elles sont bien plus que de simples engagements politiques; elles constituent des actions concrètes et mesurables qui auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyens des régions du Québec. Elles montrent la détermination de la FQM à défendre les intérêts de ses membres et à jouer un rôle moteur dans la transformation durable de nos territoires. ■

**BÉLANGERSAUVÉ**  
AVOCATS

**Bien conseiller  
pour bien gérer**

[BELANGERSAUVE.COM](http://BELANGERSAUVE.COM)



SERVICE DE  
GESTION DOCUMENTAIRE  
FRANCE LONGPRÉ



Des retombées  
concrètes pour les  
**MUNICIPALITÉS**

**Gagnez temps, espace et productivité!**

Notre équipe certifiée ISO 9001 structure et uniformise votre gestion documentaire en toute conformité.



Conformité à la Loi 25

*Lisez notre blogue à ce sujet!*



Conformité à la Loi sur les archives



Diminution de la masse documentaire



Accessibilité maximisée



Paix d'esprit garantie

**OBJECTIF  
ZÉRO PAPIER!**

1 888 471-8351  
[info@francelongpre.com](mailto:info@francelongpre.com)

# LES ÉLUS-ES DE CHAUDIÈRE- APPALACHES EXPRIMENT LEURS PRÉOCCUPATIONS

En août dernier, le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Jacques Demers, a rencontré des élus-es et directeurs généraux de Chaudière-Appalaches lors de sa tournée des Rendez-vous du président. Ceux-ci ont pu discuter de leurs préoccupations locales. « En tant que porte-parole des régions, ces échanges sont essentiels pour mieux comprendre les défis uniques de chaque municipalité et renforcer notre action auprès des gouvernements », a déclaré M. Demers, également maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

## INONDATIONS ET TRANSPORT COLLECTIF

Une première rencontre s'est tenue à Sainte-Marie, réunissant des élus-es et directeurs généraux des MRC de Bellechasse, de Lotbinière et de La Nouvelle-Beauce. Une vingtaine de maires, mairesses et directeurs généraux ont discuté de sujets tels que la modernisation des réglementations en milieux hydriques, l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et les questions budgétaires touchant le transport collectif. Les lourdeurs administratives liées aux programmes gouvernementaux ont également été soulevées.

## VISITE DU CENTRE-VILLE DE SAINTE-MARIE

M. Jacques Demers a profité de son passage en Beauce pour visiter le centre-ville de Sainte-Marie en compagnie du maire, M. Gaétan Vachon. À la suite des inondations historiques de 2019, lors desquelles le débit de la rivière a atteint 2600 mètres cubes par seconde au plus fort du débordement, près de 400 résidences et commerces ont dû être détruits. Des parties de Sainte-Marie sont restées sous l'eau

pendant près d'une semaine. La Ville de Sainte-Marie a choisi de déplacer le centre-ville, où il n'est plus question de construire ou de reconstruire.



Jacques Demers, président de la FQM, entouré des mairesses, maires, directrices et directeurs généraux des MRC de Bellechasse, de Lotbinière et de La Nouvelle-Beauce, le 20 août dernier dans les locaux de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

### RÉSEAU CELLULAIRE ET ÉCONOMIE LOCALE

La deuxième rencontre s'est déroulée à Saint-Georges. Elle a rassemblé des élus-es et directeurs généraux des MRC de Beauce-Centre, Beauce-Sartigan, Les Appalaches et Les Etchemins. Des sujets tels que les investissements de 470 M\$ pour soutenir l'économie locale et les préoccupations des élus-es concernant les conflits d'intérêts municipaux ont été abordés.

L'engagement gouvernemental d'offrir un réseau cellulaire partout au Québec d'ici la fin de l'année 2026 a également suscité des discussions. Chaudière-Appalaches est l'une des régions ayant d'importantes zones où la couverture cellulaire est inexistante. Le gouvernement québécois estime qu'environ un millier de tours seraient nécessaires au Québec pour couvrir tout le territoire. L'une des embûches rencontrées au déploiement du réseau est la rentabilité de ces tours pour les fournisseurs privés.

Les Rendez-vous du président sont nés d'une volonté de rencontrer les acteurs locaux, membres et non membres, afin d'échanger sur leurs enjeux et leurs priorités politiques. Les témoignages recueillis lors de ces échanges entre le président de la FQM, les élus-es et les directeurs municipaux permettent notamment d'illustrer de façon concrète les revendications portées par la FQM auprès du gouvernement québécois. Ces rencontres sont aussi l'occasion de présenter les services de la FQM tels que le Service d'assistance juridique, le service en ressources humaines et relations du travail ainsi que celui de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques. Le nouveau programme ÉcoÉnergie 360 (voir le dossier sur Ma municipalité verte dans ce numéro du QUORUM) a également été présenté lors des rendez-vous de cette année. ■



## Profitez d'économies exclusives sur vos assurances auto et habitation



Optez pour un service exceptionnel et des tarifs exclusifs

[lapersonnelle.com/fqm](http://lapersonnelle.com/fqm)  
1 888 476-8737



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle assurances générales inc. La marque La Personnelle<sup>SM</sup> ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux.

# 10 % POUR NOS RÉGIONS : RENFORCER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a entretenu des échanges et discussions déterminants pour obtenir une nouvelle formule de partage de la croissance du point de partage de la taxe de vente du Québec (TVQ). Le fruit de ces efforts s'est traduit en un résultat historique pour nos régions, permettant la mise en place graduelle d'un volet devant, à terme, réserver 10 % de la valeur de cette croissance aux municipalités plus éloignées et moins favorisées. Cette réserve permettra à toutes les municipalités de se prémunir contre les aléas de la vie économique et de faire en sorte que l'ensemble des régions bénéficient de ce partage.

## UN ENJEU DE TAILLE POUR NOS RÉGIONS

La révision de la formule de partage de la valeur de la croissance du point de TVQ a été l'un des dossiers majeurs de la FQM au cours de la dernière année. Depuis longtemps, cette répartition se base en grande partie sur la population des municipalités. Toutefois, cette méthode, bien qu'elle semble juste en surface, ignore les

spécificités des territoires éloignés et économiquement fragiles. La FQM, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et les villes de Montréal et de Québec, a engagé des négociations pour introduire un second volet de partage tenant compte de critères comme l'indice de vitalité économique (IVÉ) et l'éloignement des municipalités.

Un tribunal efficace  
Des audits pertinents  
Des enquêtes rigoureuses

**Des changements  
positifs et durables  
pour le monde municipal**

Commission  
municipale  
Québec 



10 % de la valeur de la croissance du point de TVQ sera réservé aux municipalités plus éloignées et moins favorisées.

Crédit : Municipalité de Saint-Ubalde - Sylvain Auger.

C'est dans le contexte des négociations de la Déclaration de réciprocité entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité que ces discussions ont commencé. Parmi les gains significatifs réalisés lors de ces négociations, l'inscription dans la loi du principe du partage de la valeur de la croissance du point de TVQ a été significative. Ce transfert qui représentera plus d'un milliard de dollars vers le tournant de la décennie est extrêmement positif pour l'ensemble du monde municipal, puisqu'il permet de donner aux communautés des moyens additionnels inestimables pour se développer.

### UN BESOIN D'ÉQUITÉ DANS LA RÉPARTITION

Le cœur du débat reposait sur une question d'équité : faut-il continuer de privilégier un partage basé uniquement sur la population, ou doit-on prendre en compte des facteurs plus complexes comme l'éloignement géographique et les réalités économiques locales? Pour la FQM, la réponse est claire. Les régions éloignées et les municipalités moins peuplées se retrouvent souvent avec des budgets plus restreints, malgré des besoins accrus en infrastructures et en services. Dans ce contexte, le simple critère démographique aggrave les iniquités.

Grâce à l'accord conclu, 10 % de l'enveloppe annuelle seront désormais partagés selon des critères tels que l'indice de vitalité économique et l'éloignement des territoires. Cette approche permet de mieux refléter les besoins réels de chaque région, et non plus seulement sa densité de population. Cela marque un changement décisif vers une répartition plus juste et équitable des ressources provinciales.

### DES ENJEUX FINANCIERS MAJEURS

L'enjeu financier de cette négociation était colossal. En 2025, la croissance de la TVQ est estimée à 647 millions de dollars, un montant qui devrait atteindre 898 millions de dollars en 2028. Désormais, avec cette nouvelle formule de partage, des sommes importantes pourront financer des projets d'infrastructures, des services de proximité, ou encore des initiatives locales visant à soutenir le développement économique des municipalités les plus isolées.

Les municipalités membres de la FQM savent qu'il est crucial de diversifier les sources de financement et de renforcer leur autonomie financière. La redistribution équitable des revenus de la TVQ constitue un pas dans cette direction. Les fonds alloués pourront être utilisés pour des projets visant à améliorer la qualité de vie des citoyens en région, que ce soit par le développement d'infrastructures sportives, la mise en place de nouvelles technologies ou encore le soutien à l'innovation locale. Cette nouvelle manne financière donnera aux municipalités les moyens d'agir concrètement sur leur territoire.

### GARANTIR UN AVENIR PROSPÈRE POUR TOUTES LES RÉGIONS

La FQM reste résolument engagée dans cette démarche pour garantir que les régions ne soient pas oubliées dans la redistribution des revenus de la TVQ. L'équité territoriale et la justice sociale sont au cœur de ce dossier. En défendant un modèle de partage prenant en compte les spécificités des régions, la FQM œuvre pour un Québec plus équilibré, où chaque municipalité, peu importe sa taille ou sa situation géographique, a les moyens de prospérer.

L'avenir de nos régions dépend de la solidarité de tous les élus-es et de leur engagement à défendre une répartition juste et équitable. Ensemble, faisons en sorte que ces 10 % deviennent un levier de développement durable pour l'ensemble du Québec. En continuant de travailler ensemble, nous pouvons garantir un avenir prospère pour toutes les municipalités. ■

## Réfléchir des villes plus résilientes et harmonieuses.

BC2 propose une vision holistique de la ville, qui allie innovation, durabilité et bien-être des citoyens, tout en anticipant les défis futurs de nos villes.

- + Urbanisme
- + Architecture de paysage
- + Design urbain
- + Stratégies
- + Participation publique
- + Sports, loisirs, et récréotourisme
- + Collaboration Internations
- + Géomatique et cartographie
- + Design graphique et branding territorial



BC2

groupebc2.com

# NOS PLUS BELLES RÉGIONS : C'EST BEAU LE QUÉBEC!

Vous avez été nombreuses et nombreux à répondre à notre invitation de nous envoyer de magnifiques photos de vos régions, et ce, des quatre coins du Québec. Ces photos démontrent la vitalité des régions ainsi que l'immensité et la richesse des territoires du Québec. Il ne fait aucun doute que vous êtes de véritables amoureux et ambassadeurs de votre région respective! Nous présentons ainsi quelques photos qui se sont démarquées parmi toutes celles reçues.

## 1<sup>re</sup> POSITION : ÎLES-DE-LA-MADELEINE – CRÉDIT PHOTO PHIL EMOND

Les Québécois sont nombreux à tomber sous le charme des Îles-de-la-Madeleine et notre jury a craqué aussi! Que ce soit pour les paysages, les activités de plein air, la culture ou la gastronomie, le célèbre archipel est indéniablement séduisant.



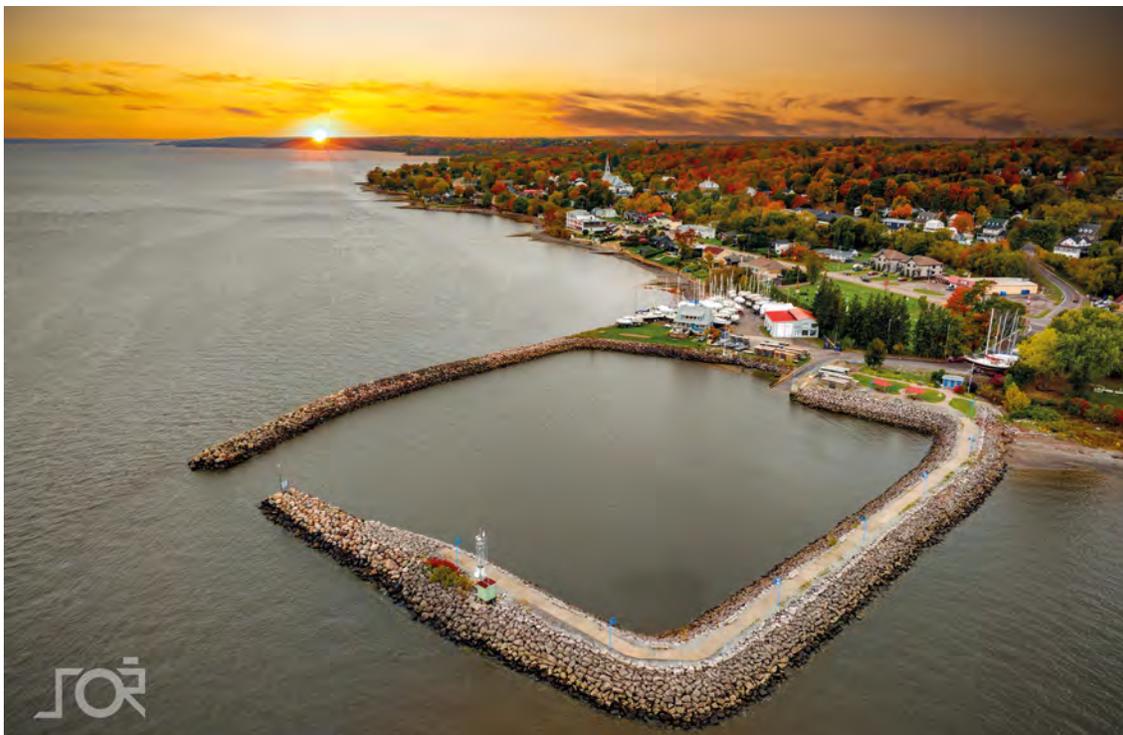
2<sup>e</sup> POSITION : SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS – CRÉDIT PHOTO GINO CARON

Quand on ose quitter le bord du fleuve pour s'enfoncer de quelques kilomètres dans les terres, on découvre de petits joyaux tels que Saint-Octave-de-Métis, une municipalité de près de 500 habitants située dans la MRC de La Mitis, dans le Bas-Saint-Laurent.



3<sup>e</sup> POSITION : NEUVILLE – CRÉDIT PHOTO JONATHAN ROY, PHOTOGRAPHE

Le soleil se couche sur Neuville, l'un des plus beaux villages du Québec, et sa marina. Dynamique et située dans la MRC de Portneuf, Neuville, fondée en 1664, est reconnue pour son histoire, son patrimoine culturel ainsi que les nombreuses saveurs de son terroir... à commencer par son célèbre maïs!



L'ADMQ : votre référence en gestion municipale

## Faites partie de la plus grande association

de directeurs généraux, greffiers et trésoriers et rejoignez nos 1300 membres issus de municipalités, MRC et régies

### Tableau de bord en gestion municipale

[admq.qc.ca/munys](http://admq.qc.ca/munys)**munys**<sup>MC</sup>  
redéfinit la gestion municipale

### Service-conseil en gestion municipale

Tous les membres réguliers de l'ADMQ peuvent communiquer avec notre équipe dédiée et expérimentée en gestion municipale pour être guidés, être accompagnés et pour avoir des réponses aux différentes interrogations dans le cadre de leur fonction.

**5** **directrices générales**  
possédant entre 7 et 35 ans d'expérience  
pour vous aider**Gratuit et illimité!**

### Renouvelez ou adhérez dès maintenant et bénéficiez de ces nombreux avantages :

#### Plusieurs formations gratuites :

Survol des modifications législatives

ABC/DG introduction,  
d'une valeur de 1000 \$

Rendez-vous techniques

#### Prix réduits membres :

Webinaires

Programme de formation  
en ligne pour devenir Directeur  
Municipal Agréé (DMA)Près de **600 documents**,  
fiches techniques, modèles,  
boîtes à outils**Congrès annuel****Bulletin juridique mensuel**  
(Mini-Scribe) afin de connaître les  
obligations légales et règlements**Rencontres régionales**  
(colloques de zone)

#### 1 h de consultation gratuite

avec Dunton Rainville pour des questions  
en droit du travail sur votre dossier ou votre  
situation personnelle en tant qu'employé

#### Soutien personnalisé

aux gestionnaires municipaux  
de communauté d'expression anglaiseL'accès à un groupe **Facebook privé**  
pour favoriser le partage de documents  
et d'informations entre gestionnaires  
municipaux

Adhésion « membre formation » aussi disponible pour ceux et celles n'ayant pas la fonction pour devenir membre régulier.

**Un investissement  
à ne pas manquer!****Renouvelez avant le 28 février 2025**

pour continuer à profiter de tous les avantages d'être membre ADMQ.

[reception@admq.qc.ca](mailto:reception@admq.qc.ca)Tél. : 418 647-4518 | [admq.qc.ca](http://admq.qc.ca)**ADMQ**Association des  
directeurs municipaux  
du Québec**Référence**  
en gestion municipale

# LETTRES ATTACHÉES : UNE SAISON CRÉATIVE RICHE EN DÉCOUVERTES

Cet automne, *Lettres attachées* a offert trois ateliers marquants, réunissant des passionnés d'écriture autour des invités Charles Sagalane, Chrystine Brouillet et Orbie. Ces activités, tenues en personne dans les bibliothèques hôtes et en visioconférence dans les bibliothèques participantes, ont permis d'explorer des formes d'écriture variées, allant de la poésie au roman policier, en passant par le texte d'album jeunesse. Ces rencontres, propices aux échanges, sont devenues des incontournables pour ceux et celles qui souhaitent approfondir leur pratique d'écriture sous toutes ses formes.

## CHARLES SAGALANE : POÉSIE LUDIQUE ET CRÉATIVITÉ

Le 5 octobre à Radisson (Nord-du-Québec), Charles Sagalane a donné le coup d'envoi de la saison avec un atelier consacré à la poésie plutôt expérimentale. Écrivain « indisciplinaire », Charles Sagalane a su captiver les participants avec des exercices interactifs, les invitant à jouer avec les mots, les rythmes et les sons. Cet atelier a permis d'offrir une expérience unique, où chacun pouvait réinventer son écriture en découvrant différentes formes poétiques.

Sagalane a également encouragé les participants à s'affranchir des conventions poétiques traditionnelles. Son approche ludique et créative a offert un cadre propice à la créativité et à l'échange.

## CHRISTINE BROUILLET : LES SECRETS DU SUSPENSE

Le 16 novembre, Chrystine Brouillet était à Sept-Îles (Côte-Nord). Célèbre écrivaine de polars, elle a animé un atelier dédié à l'écriture d'une scène de

L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE  
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

roman policier. Reconnue pour sa série à succès Maud Graham, la romancière a dévoilé ses astuces pour captiver ses lecteurs grâce à des intrigues complexes et des personnages marquants. Elle a montré comment amorcer une intrigue en y insufflant une certaine tension dramatique, offrant ainsi aux participants des conseils pratiques.

Ces échanges ont permis à tous et toutes de repartir avec des idées concrètes pour enrichir leurs propres projets d'écriture, tout en approfondissant leur compréhension de l'art du suspense et de la narration policière.

### ORBIE : L'ÉCRITURE JEUNESSE EN ACTION

Au moment de publier cette édition de QUORUM, nous savons que c'est l'artiste Orbie qui conclura les ateliers de 2024, le samedi 7 décembre à Bonaventure (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Orbie, autrice et illustratrice jeunesse bien connue, terminera la saison avec un atelier offert aux adultes et dédié à l'art d'écrire un album jeunesse. Les participants s'initieront à la création d'histoires déjantées et de personnages expressifs, guidés par les conseils avisés d'Orbie. Ils pourront découvrir comment un texte riche en émotions peut donner vie à des histoires qui arriveront à captiver l'imaginaire des jeunes.

Son approche permettra aux participants de mieux comprendre l'importance du récit et de l'illustration dans la littérature jeunesse, ce qui nourrira leurs propres créations.

### UN BILAN POSITIF

Avec ces trois ateliers, le projet *Lettres attachées* continue de faire rayonner l'écriture et les mots, à travers des activités qui mettent de l'avant des auteurs et autrices de talent. Qu'il s'agisse de poésie ludique, de roman policier ou d'écriture jeunesse, ces ateliers sont l'occasion d'explorer des pratiques artistiques variées et de développer sa propre sensibilité créative. Cette saison automnale confirme, une fois de plus, l'importance de l'écriture et de la richesse de la langue d'ici, dans une perspective de promouvoir le français partout au Québec. Le projet *Lettres attachées* va se poursuivre cet hiver, avec deux autres ateliers en février et mars 2025.

Plus d'informations sur notre site [lettresattachees.ca](http://lettresattachees.ca). ■



Charles Sagalane a invité les participants à jouer avec les mots et les sons lors de son atelier cet automne.



De nombreuses personnes sont allées assister en personne aux ateliers, pendant que d'autres les suivaient en direct de leur bibliothèque locale.

 An aerial photograph of a city neighborhood with houses, streets, and green spaces.
 

# Facilitez le travail des employés municipaux sur le terrain

La solution la plus complète du secteur municipal québécois pour la gestion du territoire

 **PG Solutions** [ventes@pgsolutions.com](mailto:ventes@pgsolutions.com) 1-866-617-4468

# PARLER À SON MONDE POUR ÉVITER LA CRISE

La séquence de communication aux citoyens est au moins aussi importante que la planification d'un projet lui-même, sinon plus. Sans écoute ni consensus, le projet pourrait être compromis. Les angles morts doivent être considérés en début de parcours.

On connaît le dicton, la crise la mieux gérée est celle que l'on a pu éviter. Mais comment, justement, éviter les complications dans un dossier d'énergie renouvelable, surtout lorsqu'il est piloté par un promoteur privé, si on sent que l'inquiétude peut gagner du terrain chez les citoyens?

En ouvrant le jeu. En prenant les devants. En cassant la glace.

En effet, en 2024 — bientôt 2025 — les projets complètement attachés avant d'être présentés à la population ne passent plus la rampe. Les citoyens sont plus informés et ils exigent de leurs élus-es d'être mis dans le coup quand il est question de projets qui pourraient bouleverser leur quotidien et leur territoire.

Parce qu'il faut garder en tête que, comparativement à plusieurs autres ressources naturelles, les municipalités et les MRC ont la capacité d'encadrer les projets d'énergie renouvelable et de s'assurer qu'ils respectent la vision du territoire et le schéma d'aménagement. Le milieu peut même fixer certaines attentes en matière d'investissements et de retombées pour les projets qui respecteront la réglementation en place.

Il n'y a pas mille façons d'éviter la grogne potentielle et de voir les angles morts. Il faut aller chercher de l'expertise, s'entendre autour de la table, définir un objectif clair, s'assumer politiquement et planifier chaque étape, chaque message. Il est important de prendre un pas de recul et de se donner le temps

d'avoir une vue d'ensemble. Parce qu'avant tout, il importe de créer et de maintenir une relation de confiance avec la population.

Il n'y a pas de recette miracle. Il faut du temps et beaucoup de travail pour mettre les conditions gagnantes en place. Mieux vaut s'y prendre plus tôt que tard et se faire un plan.

## ÉTAPE PAR ÉTAPE

Un exemple? Votre MRC souhaite ajuster son cadre réglementaire pour accueillir et baliser un projet d'énergie renouvelable.

Avant de penser avancer dans le processus, communiquez sur vos intentions et prévoyez, par exemple, une rencontre citoyenne pour expliquer le contexte avec des experts en aménagement, des témoignages provenant de projets réalisés ailleurs au Québec, des ressources d'Hydro-Québec qui expliquent la vision du Québec, pas seulement celle de votre territoire, etc.

Puis, tout au long du parcours, dites ce que vous faites, et faites ce que vous dites. Mettez en place une vision pour votre territoire, pas seulement pour un projet. Amenez de façon vulgarisée les citoyens à vous suivre dans votre démarche. Les termes techniques, le jargon des professionnels et les études non simplifiées vous éloigneront de votre objectif. Gardez en tête que tout ce que vous direz devra être vulgarisé pour rejoindre un public plus large.

Une page Web dédiée aux projets d'énergie renouvelable, une ligne du temps pour suivre un projet, une



Annie Fernández, présidente fondatrice  
Fernández relations publiques



Anne-Marie Savoie, associée  
Fernández relations publiques

infolettre, un comité de citoyens provenant de divers horizons; tout outil qui peut aider à maintenir le contact et faciliter la compréhension peut être considéré, pourvu qu'il s'adresse à la majorité, dans un langage accessible.

Tout ne se dit pas en même temps et en totalité. Une séquence de communication logique pour les citoyens établie en tout début de parcours permet de planifier les actions de communication, de les ordonner, les séquencer.

Les projets d'énergie renouvelable sont appelés à se multiplier au cours des prochaines années. Vaut mieux s'y préparer plus tôt que tard et ne rien laisser au hasard. ■



M<sup>e</sup> Kim Bergeron, avocate  
Cain Lamarre



M<sup>e</sup> Marie-Noël Gagnon, avocate associée  
Cain Lamarre

# L'AIDE À LA RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE

En 2001, la Cour suprême du Canada rappelait que « notre avenir à tous, celui de chaque collectivité canadienne, dépend d'un environnement sain »<sup>1</sup>. Avant même les années 2000, cette Cour faisait de la protection de l'environnement une valeur fondamentale au sein de notre société et indiquait que nous en sommes responsables, tant individuellement que collectivement<sup>2</sup>. Dans ce contexte, de quelles manières les municipalités peuvent-elles bonifier leur participation à cet effort collectif?

travaux (sur un immeuble) conformes au programme qu'elle a adopté. La Loi limite le montant de cette subvention au coût réel des travaux. La LCM permet aussi à une municipalité d'exécuter tous travaux (sur un immeuble) requis à l'occasion du programme, si le propriétaire y consent.

Nous avons recherché différents programmes de réhabilitation de l'environnement et nous regroupons en deux grandes catégories la majorité des règlements établissant un tel programme, à savoir :

- La construction ou la réfection des installations septiques autonomes conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;
- La déminéralisation, le verdissement et la plantation d'arbres sur les terrains commerciaux et industriels situés à proximité ou à l'intérieur des zones d'îlots de chaleur urbains.

Assurément que les axes d'intervention pourraient s'avérer beaucoup plus vastes, puisqu'une municipalité peut intervenir sur tout environnement à réhabiliter.

Dans le but d'administrer sainement les finances publiques et de faciliter l'application d'un tel programme tout en préservant l'équité entre les propriétaires visés, le règlement créant le programme pourrait notamment porter sur les éléments suivants :

- Une description du territoire et des travaux visés par le programme;
- Les conditions d'admissibilité, lesquelles pourraient varier selon les parties du territoire, l'environnement en cause, la nature des travaux, etc.;
- Une description des pouvoirs de la municipalité (ex. : inspection) et des obligations des citoyens visés par le programme;
- Des dispositions relatives au versement et à son remboursement, incluant des règles relatives à une reddition de compte;
- Des dispositions budgétaires (montant maximal de chaque subvention et valeur totale des aides possibles);
- Des précisions sur l'entrée en vigueur et la fin du programme;
- Dans le cas de travaux faits par la municipalité, les éléments ci-haut soumis pourraient être repris avec les adaptations nécessaires.

En somme, force est de constater que les programmes de réhabilitation de l'environnement sont des outils forts intéressants à la disposition de toute municipalité désirant prendre « un virage vert » et participer, à sa manière, à la réhabilitation de son territoire. ■

L'environnement est, en soi, une compétence municipale mentionnée à l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM). Tel que l'édicte l'article 2 LCM, cette loi confère aux municipalités les pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population; et cette Loi ne doit pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive. C'est dans ce contexte que nous traiterons plus spécifiquement du pouvoir d'une municipalité locale de mettre en place un programme de réhabilitation de l'environnement. L'article 92 (2) LCM vient baliser le pouvoir d'une municipalité à ce sujet : le programme doit être adopté par règlement et doit avoir pour objet la réhabilitation de l'environnement.

Afin de permettre à un tel programme d'atteindre son objectif de réhabilitation, la LCM attribue le pouvoir à une municipalité d'accorder une subvention pour des

<sup>1</sup>114957 *Canada Ltée (Spraytech, Société d'arrosage) c. Hudson (Ville)*, 2001 CSC 40.

<sup>2</sup>*Ibid.* Voir également *Ontario c. Canadien Pacifique Ltée*, [1995] 2 R.C.S. 1031.

# STABILITÉ CONFIRMÉE DU MODÈLE DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Le 29 août 2024, la Cour d'appel a confirmé l'invalidité constitutionnelle de certaines dispositions de la *Loi sur la négociation des conventions collectives et le règlement des différends dans le secteur municipal* (communément appelée la Loi 24), tout en validant celles relatives aux salariés municipaux<sup>1</sup>.

D'entrée de jeu, soulignons que la Loi 24, en vigueur depuis 2016, institue deux régimes de négociation collective : l'un pour les policiers et pompiers municipaux, l'autre pour les salariés municipaux. La Loi 24 modifie le processus de détermination des conditions de travail des pompiers et des policiers en créant le Conseil de règlement des différends (CRD), qui intervient en dernier recours en cas d'échec des négociations et de la médiation obligatoire.

En première instance, la Cour supérieure a déclaré invalides les articles 10 à 12, 25 et 26, relatifs à la création et à la composition des CRD pour les pompiers et policiers. La Cour estime que le contrôle gouvernemental, l'absence de règles garantissant la compétence et l'impartialité des membres du CRD, ainsi que le manque de pouvoir décisionnel des syndicats sur la sélection des arbitres, rendent ce mécanisme de règlement des différends inapproprié comme substitut à la grève<sup>2</sup>. La déclaration d'invalidité est alors suspendue pour une période de douze (12) mois.

En appel, la Cour d'appel maintient le jugement de première instance, mais réduit la période de

suspension de la déclaration d'invalidité de douze (12) mois à six (6) mois.

Plus précisément, elle conclut que le mécanisme de nomination des membres du CRD ne constitue pas un substitut adéquat au droit de grève dont les pompiers et policiers sont privés, car les syndicats y sont sous-représentés et n'ont qu'un rôle consultatif, la majorité des membres étant détenue par des membres nommés par le gouvernement.

Concernant les critères que le CRD doit considérer, tels que la capacité financière de la municipalité et la saine gestion des deniers publics, la Cour estime qu'ils ne portent pas atteinte à la liberté d'association, car ils ne sont ni limitatifs, ni hiérarchisés et que le CRD a l'entière liberté pour évaluer chacun des critères.

La Cour conclut également que la durée minimale de cinq (5) ans pour les conventions collectives dans le secteur municipal ne perturbe pas l'équilibre des rapports de force.

Enfin, bien que les frais du CRD soient désormais partagés entre les parties, la Cour considère que cela ne compromet pas l'équilibre des forces, notant que



M<sup>e</sup> Sophie Bernier, avocate  
Morency, Société d'avocats



M<sup>e</sup> Carole Pétrin, avocate  
Morency, Société d'avocats

le droit de grève engendre également des coûts pour les syndicats.

Pour conclure, cet arrêt est particulièrement important, car il cristallise le modèle de négociation établi par la Loi 24 pour toutes les municipalités du Québec, à l'exception des dispositions liées au mode de nomination des membres du CRD pour le régime applicable aux pompiers et policiers.

En outre, le législateur dispose de six (6) mois pour modifier les règles de composition et de fonctionnement du CRD, afin d'assurer les garanties d'indépendance et d'impartialité nécessaires pour la négociation collective des conditions de travail. ■

<sup>1</sup> *Fraternité des policiers et policières de Montréal c. Procureur général du Québec*, 2024 OCCA 1106.

<sup>2</sup> Rappelons que les policiers et les pompiers municipaux sont assujettis à une interdiction complète de grève.



Des éoliennes dans une vallée au Québec.



# MA MUNICIPALITÉ VERTE : VERS UN QUÉBEC AU FRONT DE L'ACTION CLIMATIQUE, PAR SES RÉGIONS

Dévoilée lors du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenu en septembre dernier, l'initiative Ma municipalité verte vise à accompagner, soutenir et renforcer les capacités des municipalités dans leurs efforts de transition énergétique et climatique avec des solutions concrètes, innovantes et conçues pour le monde municipal.

# DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR UN AVENIR DURABLE

Les changements climatiques et les enjeux qui y sont reliés occasionnent des défis croissants pour le monde municipal. Étant des acteurs de premier plan dans la transition énergétique et climatique, les organismes municipaux sont appelés à se mobiliser et à passer à l'action.

Toutefois, nombreux sont les obstacles auxquels est confronté le monde municipal quand il est question de passer à l'acte : l'accès au financement, le manque de connaissance, les ressources limitées, l'acceptabilité sociale des projets, la difficulté de structurer une démarche cohérente, etc. Et ces contraintes sont d'autant plus marquées que la majorité des outils en lien avec les changements climatiques sont développés pour les grandes villes.

Avec Ma municipalité verte, la FQM fait tomber ces barrières et offre à toutes les municipalités du Québec de l'expertise, du financement et l'accompagnement nécessaires pour agir concrètement face à l'urgence climatique.

En offrant des outils et des solutions accessibles, Ma municipalité verte permet aux municipalités d'avoir un réel impact sur leur environnement et ainsi contribuer à un Québec plus vert et durable, le tout au bénéfice des communautés.

## ÉCOÉNERGIE 360 : AU CŒUR DE LA DÉCARBONATION MUNICIPALE

Ce programme phare offre une approche intégrée pour la mise en œuvre de projets de décarbonation et d'efficacité énergétique. Il comprend le financement, la gestion des appels d'offres auprès des entreprises de services écoénergétiques, la signature de contrats de performance écoénergétique et partage d'économies ainsi que le suivi et la surveillance des travaux.

ÉcoÉnergie 360 représente une opportunité sans précédent pour les municipalités de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, tout en rénovant et en améliorant la performance énergétique de leurs infrastructures, le tout sans mise de fonds initiale ni effet sur l'endettement total net à long terme<sup>1</sup>. Les travaux sont entièrement financés par les économies d'énergie générées, garantissant ainsi un modèle viable et pérenne. C'est l'entreprise de services écoénergétiques précédemment qualifiée, qui aura remporté l'appel d'offres sur la base des plus grandes économies d'énergie garanties, qui assume les risques techniques et financiers du projet.



Séance d'information donnée par l'équipe de la performance énergétique et décarbonation de la FQM lors du dévoilement de l'initiative Ma municipalité verte au Congrès annuel de la FQM.

# Mieux consommer l'électricité, ça rapporte.

Intégrer des solutions simples d'efficacité énergétique ou de gestion de la demande de puissance est un investissement payant. En optimisant la gestion énergétique de vos bâtiments municipaux, vous consommerez moins, et contribuerez ainsi à la décarbonation de votre territoire.

Communiquez avec Hydro-Québec pour connaître les appuis financiers et les programmes offerts aux municipalités.  
[hydroquebec.com/programmes-outils/municipalites](https://hydroquebec.com/programmes-outils/municipalites)



### Un véhicule financier novateur en partenariat avec SOFIAC

C'est grâce à la mise sur pied de la Société de financement des infrastructures vertes (SOFIMVERT), un véhicule de financement servant à syndiquer le capital nécessaire à la réalisation des travaux, que la FQM, en collaboration avec SOFIAC, peut maintenant offrir cette solution novatrice au monde municipal. Mesure complémentaire aux Plans climat, le programme ÉcoÉnergie 360 permet également d'accéder à toutes les aides financières disponibles. Une véritable solution clé en main et financièrement accessible qui permet une contribution concrète à la transition énergétique du Québec en rendant les infrastructures municipales plus durables.

### PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les projets de développement des énergies propres sont voués à se multiplier dans les régions et il est essentiel de prendre en compte les réalités locales et régionales, mais aussi que les communautés soient impliquées dans leur implantation. Pour assurer l'acceptabilité sociale d'un projet, l'engagement des communautés est devenu une condition incontournable.

Par sa fine compréhension du milieu municipal et de ses enjeux, la FQM accompagne les municipalités dans leur démarche d'acceptabilité sociale, de même que dans toutes les étapes liées à l'implantation d'un projet de production d'énergie renouvelable dans leur région. Cet accompagnement personnalisé permet de définir une vision claire et structurée du développement des ressources énergétiques d'un territoire afin d'en maximiser les retombées au bénéfice des communautés.

Que ce soit pour des mégas projets issus d'appels d'offres d'Hydro-Québec ou pour des projets de plus petite envergure à être développés avec un promoteur, il est essentiel que les régions puissent tirer bénéfice de l'implantation et de l'exploitation des projets sur leur territoire. L'expertise, notamment technique, financière et légale, de notre équipe quant à la réalisation de tels projets permet également aux municipalités de mettre en place l'environnement réglementaire, commercial et juridique adapté en plus de les aider à structurer le financement requis.

Plusieurs projets de production éolienne ayant profité du service d'accompagnement de la FQM sont en cours d'implantation au Québec. Le Parc éolien Arthabaska compte parmi les projets en cours. La MRC d'Arthabaska travaille avec la FQM depuis 2023 sur ce projet en partenariat avec Boralex Développement Canada inc.

« La participation à un projet éolien exige des acteurs concernés de conjuguer compétence et disponibilité. S'engager comme nous souhaitons le faire aurait été hasardeux, voire impossible, sans l'assistance du service d'accompagnement en matière d'énergie renouvelable de la FQM. En plus de nous offrir l'expertise complémentaire dont nous avons besoin dans ce domaine de pointe, l'équipe de la FQM a su nous écouter tout au long du processus. » - Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint à la MRC d'Arthabaska

« L'accompagnement de la FQM est un incontournable. Très professionnelles et toujours disponibles, plusieurs ressources de la FQM outillent la MRC dans les différentes étapes obligatoires lors de l'appel de projets ainsi que dans la mise en place du projet éolien Broughton avec le promoteur éolien Pattern, mais également avec Hydro-Québec. Que ce soit par l'éducation et la sensibilisation du personnel administratif et des membres de différents conseils ou encore par la production de documents tels que résolutions, projets d'entente, ébauches de lettre de crédit et autres, la FQM est une joueuse clé dans cette démarche régionale. Sans elle, le projet Broughton n'aurait pas autant de lustre qu'aujourd'hui. » - Gina Turgeon, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement à la MRC Les Appalaches

Les MRC de L'Érable et Les Appalaches ont également fait appel à l'équipe de la FQM pour le développement de leur projet de Parc éolien Broughton en partenariat avec Pattern Renewable Holdings Canada ULC.

### PLANS CLIMAT

L'élaboration d'un plan climat par les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que la planification et la mise en œuvre des projets qui en découleront représentent une opportunité unique, concrète et adaptée pour le cadre municipal de planifier et coordonner la lutte aux changements climatiques ainsi que de sensibiliser, d'impliquer et de mobiliser les acteurs municipaux.

Afin de soutenir ses membres, la FQM offre de l'accompagnement professionnel pour soutenir les MRC dans l'élaboration des plans climat, la planification et la mise en œuvre des actions qui en découleront.

Que ce soit en transition climatique, en ingénierie, en urbanisme, en aménagement du territoire ou en approvisionnement municipal, l'équipe de professionnels de la FQM offre de l'accompagnement professionnel, personnalisé et modulable pour la préparation des plans climat et le déploiement des actions qui en résulte, notamment :

- Gestion de projet et accompagnement en matière de gestion contractuelle, dont la préparation des documents d'appel d'offres;
- Soutien technique dans l'élaboration des différentes étapes d'un plan climat, telles que la démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la démarche d'adaptation;
- La réalisation de plan climat ou de certaines portions d'un plan climat;
- Soutien dans la priorisation et dans l'implémentation des actions identifiées dans le plan climat, notamment pour l'élaboration d'une programmation de projets ou pour la réalisation des mesures retenues (aménagement, urbanisme, gestion de projets, gestion contractuelle, réglementation, ingénierie, etc.).

De plus, la FQM réalisera des activités de mobilisation, de transfert de connaissance, d'expérience et de réseautage pour les décideurs, les acteurs et les professionnels associés à la réalisation des plans climat. Des ateliers de travail et techniques seront tenus en ligne ou lors d'événements, et ce, durant toute la durée du programme de subvention Accélérer la transition climatique locale (ATCL).

### Cas de la MRC de La Nouvelle-Beauce

La MRC de La Nouvelle-Beauce a fait appel à l'équipe de la FQM pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux activités municipales sur son territoire (GES corporatifs) dans le cadre de sa démarche d'élaboration d'un plan climat.

Les professionnels de la FQM accrédités en quantification des émissions de GES selon la norme ISO 14064 ont fourni un accompagnement personnalisé selon les besoins de la MRC de La Nouvelle-Beauce : encadrement et soutien dans la collecte de données nécessaires à l'inventaire des GES corporatifs, traitement et compilation des données recueillies, partage de l'outil de quantification des GES en fin de projet, participation à des rencontres de travail avec la MRC, rédaction d'une note technique présentant les résultats de l'inventaire des émissions de GES corporatifs.

**« Lorsqu'on se lance dans une démarche comme un inventaire des gaz à effet de serre, et ce, pour la première fois, ça peut donner le vertige! Il faut savoir s'entourer des bonnes personnes et dans notre cas, c'est rassurant de pouvoir compter sur l'équipe de la FQM. » - Alix Tremblay, aménagiste à la MRC de La Nouvelle-Beauce**

### GESTION DURABLE DE L'EAU

La FQM est très active depuis quelques années en matière de gestion de l'eau et propose une vaste gamme de services permettant aux municipalités d'optimiser, de manière durable, leurs infrastructures en plus de réaliser un plan efficace quant à la gestion de leurs actifs en eau.

La crise climatique fait augmenter les pressions sur les installations en eau qui sont trop souvent vieillissantes et négligées. La modernisation des infrastructures d'eaux potable, usées et pluviales et l'adoption de saines pratiques de gestion des actifs sont donc une nécessité pour assurer sécurité et durabilité. Il est important de se doter d'une planification efficace et de développer les communautés davantage en cohérence avec les bonnes pratiques en aménagement du territoire pour améliorer la qualité de vie des collectivités et de leur environnement.

L'accompagnement de proximité offert par la FQM à toutes les étapes d'un projet, des analyses à l'élaboration du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) jusqu'à la réalisation des actions qui en découlent, en passant par l'obtention des aides financières disponibles, permet aux municipalités un accès à des ressources techniques et spécialisées tout au long du processus.



La Chaire de recherche vise entre autres à accompagner les municipalités dans la sélection de meilleures solutions à mettre en place pour améliorer la qualité de l'eau des rivières situées sur leur territoire.

### Chaire de recherche municipale

Avec plus de 145 municipalités accompagnées à ce jour, la FQM continue de faire avancer les projets pour un Québec plus vert et innove une fois de plus en lançant, en partenariat avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), la toute première Chaire de recherche municipale en gestion durable de l'eau (Chaire GDE)

REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE

Mes Pierre Laurin, Claude Jean, Yves Boudreault, Caroline Pelchat, Mireille Lemay, Lahbib Chetaibi, Valérie Savard, Patrick Bérubé, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Benoît St-Onge, Olivier Arseneau, Shannon Soulié, Marc-André Beaudoin

**TREMBLAY BOIS**  
AVOCATS

418 658-9966

tremblaybois.ca

COMPÉTENCE

COLLABORATION

RESPECT

f @ in

# En mode décarbonation ? Énergir a des solutions !

Quel que soit leur domaine d'activité, toutes les organisations sont invitées à emboîter le pas dans la transition vers un avenir plus durable. Dans cette démarche qui vise notamment la décarbonation, Énergir s'engage à accompagner sa clientèle. À la clé : réduire sa consommation d'énergie et améliorer son bilan carbone, tout en réduisant ses coûts.

## Améliorer son efficacité énergétique d'abord

Afin d'encourager sa clientèle à réduire son empreinte carbone, Énergir propose d'abord des mesures d'efficacité en vue de limiter la consommation d'énergie et d'optimiser son utilisation. En consommant mieux et moins l'énergie, les émissions de GES sont réduites et des économies sont réalisées.

Il est, par exemple, possible de choisir des appareils à haute efficacité énergétique. On peut également miser sur l'amélioration

de l'enveloppe thermique des bâtiments et sur la récupération des pertes de chaleur en vue de les valoriser.

## Chauffer mieux avec la biénergie

La biénergie consiste à remplacer un système de chauffage fonctionnant uniquement au gaz naturel par un système principalement alimenté à l'électricité. Le gaz naturel ou le gaz naturel renouvelable (GNR) prend le relais par temps froid<sup>1</sup>, lorsque la pression est forte sur le réseau électrique.

## Ajouter du gaz naturel renouvelable (GNR)

La clientèle a également la possibilité d'ajouter un pourcentage de GNR à son profil d'achat. Rappelons que le GNR constitue une énergie de source 100 % renouvelable, produite à partir de résidus organiques, et qui remplace le gaz naturel fossile sans aucun changement d'équipement. Il s'agit d'une avenue complémentaire aux solutions d'efficacité énergétique et à la biénergie pour contribuer à l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES du Québec.

## Conversion à la biénergie réussie pour un bâtiment de la Ville de Québec

Dans le cadre de sa stratégie destinée à décarboner ses bâtiments municipaux, la Ville de Québec a choisi le centre Persico, qui abrite le CPE Pamplemousse, pour convertir les équipements de chauffage existants à la biénergie.

Sensible à la lutte contre les changements climatiques, la Ville de Québec souhaite réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et les coûts d'exploitation de ses bâtiments. En novembre 2023, un système biénergie a été mis en fonction au centre Persico avec des résultats éloquentes. Lors des trois premiers mois d'utilisation, des économies de gaz naturel de 3046 m<sup>3</sup> ont été enregistrées.

Pour se convertir à la biénergie, une toute nouvelle chaudière électrique a été installée. Comme la chaudière à

gaz naturel existante était encore en bon état de fonctionnement et qu'il y avait une volonté de prolonger sa durée de vie, elle a été conservée et pourra être rentabilisée sur une plus longue période.

## Une subvention avantageuse

L'obtention d'une subvention gouvernementale a grandement facilité la décision d'opter pour la biénergie. Le coût initial, qui correspond à l'achat et à l'ajout de la chaudière électrique, a ainsi pu être couvert en grande partie par cette subvention.

Après une année de fonctionnement, les économies engendrées par le tarif biénergie ont permis au gestionnaire de l'énergie de la Ville de convertir le restant de gaz naturel en GNR. Le centre Persico est donc désormais pourvu d'énergie renouvelable, puisqu'il est alimenté à l'hydroélectricité et au GNR.



## Accompagnement et subventions disponibles

Vous souhaitez entreprendre une démarche de décarbonation ? Apprenez-en plus sur les subventions disponibles<sup>2</sup> et l'accompagnement offert en contactant notre équipe à [municipal@energir.com](mailto:municipal@energir.com).



<sup>1</sup> Lorsque le mercure atteint -12 °C ou -15 °C selon la région.

<sup>2</sup> Certaines conditions s'appliquent. Les détails et conditions d'admissibilité sont disponibles à [energir.com/affaires/biennergie](http://energir.com/affaires/biennergie) et [energir.com/efficacite-energetique](http://energir.com/efficacite-energetique). Les conditions et les montants des subventions offertes sont modifiables sans préavis.

soutenue par le monde municipal. Les projets de recherche menés ont pour objectifs d'aider les municipalités à trouver les meilleures solutions pour accroître la durabilité et l'efficacité des infrastructures d'eaux usées, pluviales et potable dans un contexte de changements climatiques ainsi que de réduire les risques associés aux inondations et d'améliorer la qualité de l'eau des rivières. Les résultats obtenus seront mis en application de manière efficace et mutualisée. Les projets permettront également de former du personnel hautement qualifié.

### Des résultats concrets et durables

Les municipalités de Sainte-Eulalie et Baie-Sainte-Catherine ont fait appel au service d'accompagnement de la FQM pour leur projet respectivement de traitement des eaux et de remplacement d'une station d'épuration des eaux usées. Baie-Sainte-Catherine est l'une des 50 municipalités accompagnées activement par la FQM dans la réalisation de travaux d'épuration des eaux usées permettant d'être conforme au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU).

« Grâce à l'accompagnement et au soutien inestimable de la FQM, la municipalité de Baie-Sainte-Catherine a pu mener à bien son projet de mise aux normes des infrastructures pour le traitement des eaux usées. Nous ne pourrions plus nous passer de l'expertise indéniable de ses professionnels qui nous ont offert, tout au long du processus, un service sur mesure et adapté aux réalités de notre milieu. Cet accompagnement a permis d'assurer la réussite du projet, bénéfique pour la communauté et pour la préservation de l'environnement. »  
- Mariève Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine

### MODERNISATION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE URBAIN

Ce programme offre à toutes les municipalités du Québec des avenues innovantes pour l'achat et l'installation de luminaires de rue aux diodes électroluminescentes (DEL) et l'implantation d'un système de gestion intelligent de l'éclairage. La modernisation des équipements s'inscrit dans une démarche de saine gestion énergétique et est un pas de plus vers un réseau d'éclairage public efficace, sécuritaire et respectueux de l'environnement. Grâce aux tarifs préférentiels obtenus par la FQM à la suite d'un appel d'offres public et au service clé en main permettant un processus accéléré et simplifié, cette solution permet un gain de temps et d'argent significatif pour les municipalités.

Depuis 2017, plus de 250 villes et municipalités du Québec ont profité de cette opportunité de compléter ou de débiter des démarches de modernisation de leur réseau d'éclairage public.

À ce jour, les impacts cumulés sont de l'ordre de :

- 12 712 741 \$ par année en économies d'énergie totales au Québec;
- Conversion de 281 285 luminaires aux DEL;
- Diminution de 5 273 tonnes de CO<sub>2</sub> sur la durée de vie des luminaires.

La FQM compte faire perdurer et évoluer le programme au moyen d'un nouvel appel d'offres publié au plus tard en 2025 et d'un accès au financement, sous certaines conditions, dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360. Constamment en mode solution et proactivité, la FQM continue d'innover pour vous faciliter la tâche.



Conversion d'un lampadaire de rue à la technologie aux diodes électroluminescentes (DEL).

### PROTECTION CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE ET RIVERAINE

C'est maintenant bien connu, le réchauffement climatique et la fonte des glaces occasionnent une montée du niveau des océans qui augmente la vulnérabilité des côtes. Les régions maritimes voient leur littoral se transformer et parfois même être submergé par les eaux. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de fortes précipitations ainsi que des tempêtes extrêmes accentuent également les effets de l'érosion côtière, mais aussi de l'érosion riveraine.

Il existe toutefois des solutions pour minimiser les effets dévastateurs de l'érosion et limiter les impacts négatifs. Dans un environnement côtier, il est possible d'effectuer, entre autres, une recharge de plage; une méthode de protection naturelle permettant d'atténuer l'effet des vagues en élargissant et en élevant le niveau de la plage. Dans un environnement riverain, il est possible d'agir à l'échelle du cours d'eau pour réduire sa vulnérabilité à l'érosion, mais il est toujours préférable d'agir en amont du problème en réduisant les débits de pointe par diverses techniques.

Depuis 2019, la FQM œuvre et accompagne les municipalités dans la lutte à la dégradation des rives et des côtes en offrant une expertise technique et stratégique quant à l'élaboration de plans d'adaptation ainsi qu'à la réalisation de projets de protection des berges (de rivières, fluviales et du golfe du Saint-Laurent). De l'analyse des risques et vulnérabilités à la gestion du projet de restauration côtière, en passant par la préparation des demandes d'autorisation gouvernementale, les démarches de soutien financier et la gestion des appels d'offres, l'équipe de la FQM vous accompagne dans toutes les étapes d'un projet d'érosion côtière et riveraine, quelle qu'en soit l'envergure.

### Des réalisations majeures

À ce jour, c'est une vingtaine de municipalités qui ont bénéficié du service d'accompagnement de la FQM dans des projets en érosion côtière et inondations riveraines. Parmi ceux-ci figure l'important chantier de recharge de plage en réalisation à Sainte-Flavie avec des matériaux granulaires naturels et la construction de 3 épis rocheux. À terme, il s'agira du plus grand projet de recharge au Québec avec plus de 20 000 voyages de camions pour un total de 345 000 tonnes de sable et gravier déchargées sur une distance de 1,585 km.

En 2021, d'importants travaux de recharge de plage permettant de protéger 1,3 km de littoral ont également été réalisés dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

**« Il est important de reconnaître le rôle essentiel de l'accompagnement du personnel de la FQM dans des projets tels que la recharge de plage. Leur approche professionnelle, en tant que représentants de notre municipalité, a été déterminante pour nous garantir la meilleure solution de protection de la rive. Ils ont su démontrer un réel souci du bien-être de nos concitoyens, tout en veillant à ce que les travaux réalisés soient conformes aux devis préétablis. Leur expertise et leur soutien ont contribué à la réussite de ce projet, apportant une valeur ajoutée à notre communauté. »**  
 - Julien Normand, maire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes

### ENSEMBLE, CONTRIBUONS À BÂTIR DES COMMUNAUTÉS PLUS DURABLES

Depuis maintenant plusieurs années, la FQM est très active dans le dossier des enjeux énergétiques et climatiques par ses départements d'[ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques](#)<sup>2</sup> et de [performance énergétique et décarbonation](#)<sup>3</sup>, mais aussi par son équipe des politiques qui assure la défense des intérêts des municipalités dans les dossiers liés à ces enjeux. Ma municipalité verte s'impose ainsi comme une alliée incontournable pour propulser les régions vers un avenir énergétique et climatique durable.

L'équipe de professionnels de la FQM est disponible pour vous aider à faire de votre région une municipalité verte.

Pour plus d'informations sur les services offerts, contacter l'équipe ou débiter une démarche, visitez [mamunicipaliteverte.ca](http://mamunicipaliteverte.ca). ■



Travaux de recharge de plage réalisés à Pointe-aux-Outardes, La Grave aux îles-de-la-Madeleine et à Sainte-Flavie (en cours).

<sup>1</sup>En attente de l'approbation du MAMH pour intégration aux règles de gestion financière municipale

<sup>2</sup>[fqm.ca/services/ingenierie-infrastructure-changements-climatiques](http://fqm.ca/services/ingenierie-infrastructure-changements-climatiques)

<sup>3</sup>[fqm.ca/services/performance-energetique-et-decarbonation](http://fqm.ca/services/performance-energetique-et-decarbonation)



Une partie de l'équipe de la direction de la performance énergétique et décarbonation de la FQM en compagnie des partenaires du programme ÉcoÉnergie 360 lors du dévoilement de Ma municipalité verte. De gauche à droite : Renaud Muller et Pierre Langlois de SOFIAC, M<sup>re</sup> Myriam Trudel de la FQM, Marc-André Binette de Fondation Gestion d'actifs, Karine Brunet de Ressources naturelles Canada, Benoit Bégin de la FQM et Seif Belhani de Fondation Gestion d'actifs.



## Les spécialistes des réalités du Québec

- Fonctionnement du conseil municipal, élections, éthique et déontologie
- Traitement des élus
- Relations de travail
- Accès aux documents municipaux
- Compétences municipales et pouvoirs réglementaires

cainlamarre.ca • 418 522-4580





## Partenaire de vos installations récréatives, sportives et de plein air

Le Groupe HELIOS, gestion d'infrastructures et services urbains, offre un savoir-faire unique et innovant dans le développement, la gestion, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures dans le secteur récréatif.



### Modèle "Design-Build-Operate"

Groupe HELIOS assure une gestion complète de vos infrastructures récréatives grâce à son modèle de gestion de projets Design-Build-Operate, communément appelé DBO.

**« Le modèle Design-Build-Operate offre une approche intégrée, efficace et rentable pour la réalisation de projets d'infrastructures. Les avantages de l'efficacité, de la maîtrise des coûts, de la qualité, de la durabilité, de la responsabilité intégrée et de la flexibilité en font une option attrayante pour de nombreux projets ».**

### Projet clé en main

- Études
- Ingénierie
- Construction
- Opération & Maintenance

Les ingénieurs pluridisciplinaires de la division ÉTUDES assurent la conception de l'ouvrage tandis que le pôle CONSTRUCTION veille à sa réalisation.

Enfin, le pôle OPÉRATION & MAINTENANCE, constitué de gestionnaires et de techniciens experts, en assure la gestion efficace et pérenne, tout en veillant à la qualité du service, à la bonification de l'offre ainsi qu'à l'achalandage des lieux.

# TRANSITION CLIMATIQUE : LA CLÉ DU SUCCÈS POUR LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Les changements climatiques et les défis qui en découlent représentent des enjeux de plus en plus significatifs pour les municipalités et ces défis ne feront que s'intensifier au cours des prochaines décennies. Les élus-es municipaux et leurs équipes doivent se mobiliser et agir, puisque les instances municipales jouent un rôle clé dans la transition climatique.

Le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), lancé en mars 2024 par le gouvernement du Québec, a pour objectif d'appuyer les organismes municipaux dans leurs efforts pour relever les défis de la transition climatique. Ce programme, structuré en deux volets, soit l'élaboration du plan climat et sa mise en œuvre, a été mis en place par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui administrent respectivement les volets 1 et 2.

Les MRC doivent élaborer un plan climat qui est une démarche itérative, participative et multidisciplinaire et qui reflète les préoccupations, les enjeux, les ambitions et la vision d'une communauté pour accroître la résilience et la lutte aux changements climatiques. Certaines conditions de succès sont essentielles pour garantir sa réussite.

## 1. Engagement des acteurs clés et des organismes municipaux

La réussite de cette démarche repose largement sur l'engagement des principaux acteurs. Il est crucial de sensibiliser, mobiliser et encourager la participation active des acteurs présents au sein des organismes municipaux, qui seront responsables de mettre en œuvre et de suivre le plan après son élaboration.

## 2. Encourager la collaboration multidisciplinaire

Il est indispensable d'inciter la collaboration entre les différents services municipaux, mais aussi avec d'autres organismes et partenaires externes, tels que



L'élaboration d'un plan climat repose sur une approche collaborative avec les différents intervenants et le milieu.

l'Institut national de santé publique du Québec et les organismes communautaires.

## 3. Assurer la formation du personnel

Il est recommandé aux organismes municipaux de former leur personnel pour garantir le renforcement et l'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre du plan. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tient d'ailleurs prête à soutenir les municipalités dans ce domaine.

## 4. Cohérence avec les démarches complémentaires

Le plan climat doit être élaboré en tenant compte des démarches complémentaires pour assurer une cohérence maximale. Ce plan permettra de planifier

efficacement les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, tout en s'harmonisant avec les politiques existantes et les autres documents de planification (schémas d'aménagement, plans stratégiques et politiques de l'organisme municipal).

## 5. Intégrer le principe d'équité

Pour prendre en compte les populations à risque et favoriser l'adhésion de la communauté aux mesures d'adaptation mises en place, l'équité doit être au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan climat.

Si vous rencontrez des défis au cours de votre démarche, n'hésitez pas à contacter notre équipe à [ingenierie@fqm.ca](mailto:ingenierie@fqm.ca). ■



Pascal Harvey, président-directeur général  
Réseau des SADC et CAE

## AGIR POUR L'AVENIR DES RÉGIONS AVEC LES SADC ET CAE

Depuis plus de 40 ans, le Réseau des SADC et CAE du Québec est un acteur incontournable du développement économique des régions. Résolument tourné vers l'avenir, il dispose aujourd'hui de nouvelles ressources permettant à ses membres de soutenir financièrement et d'accompagner plus de petites et moyennes entreprises (PME) dans toutes les régions du Québec, ainsi que d'assurer un rôle majeur en développement économique local.

Le nouveau plan stratégique du Réseau des SADC et CAE affiche un dynamisme renouvelé en grande partie grâce aux investissements de Développement économique Canada pour les régions du Québec qui renouvelait récemment son engagement envers le Réseau à titre de partenaire majeur dans le développement économique des régions. Cet engagement s'est traduit par des investissements totaux de 245 M\$ sur cinq ans afin de renforcer les capacités d'intervention des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et centres d'aide aux entreprises (CAE), mais aussi d'enrichir le fonds Stratégie jeunesse, destiné aux entrepreneurs de 39 ans et moins. C'est également 40 M\$ qui sont alloués à la création de trois nouveaux fonds aux modalités attrayantes — dont un congé d'intérêt de deux ans — pour soutenir des projets de transfert d'entreprise, de virage vert et de transition numérique.

Reconnus pour leur agilité à travailler en proximité avec les entrepreneurs et les collectivités, les SADC et CAE ont plus que jamais les moyens de leurs ambitions et peuvent compter sur un réseau solide pour les appuyer. Ces nouvelles sommes disponibles représentent une véritable opportunité pour renforcer les interventions des SADC et CAE et ainsi permettre aux PME régionales plus de possibilités. Inutile de rappeler que les petites entreprises régionales sont trop souvent les oubliées.

Nos programmes leur proposent de l'accompagnement et du financement sur mesure, essentiels pour assurer leur pérennité et ainsi dynamiser l'économie de toutes les régions du Québec.

**Reconnus pour leur agilité à travailler en proximité avec les entrepreneurs et les collectivités, les SADC et CAE ont plus que jamais les moyens de leurs ambitions et peuvent compter sur un réseau solide pour les appuyer.**

### UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE

Le Réseau des SADC et CAE a une volonté claire de renforcer son positionnement au sein de l'écosystème de développement économique au Québec. Plus que jamais, nous souhaitons travailler en complémentarité avec les acteurs clés. Nous savons combien les projets de développement sont riches et porteurs lorsque les parties prenantes sont alignées vers une vision commune. L'on a qu'à penser aux exemples de réussite entre les SADC et CAE ainsi que les MRC de Charlevoix-Est et du Témiscamingue, présentés lors du récent Congrès de la FQM. Le premier projet a permis le développement d'un nouveau modèle d'habitation innovant pour pallier le manque de logements abordables pour les travailleurs et le second projet collectif a permis au Témiscamingue de devenir un pôle d'excellence en tourisme aventure-nature, notamment en organisation le Raid international du Témiscamingue.

Une première étude réalisée par Aviseo Conseil pour évaluer l'impact des SADC et CAE réaffirme

notre rôle de leader et de partenaire incontournable en développement économique local. Selon cette étude de 2019 à 2023, nos actions ont engendré une augmentation du PIB réel du Québec de 458 M\$, dont 85 découlent directement de nos investissements en prêts. Ce dont nous sommes le plus fiers est que 273 M\$ aient été générés par l'augmentation du taux de survie, après leurs cinq premières années, des entreprises que nous accompagnons. Une étude de Statistique Canada démontre même que ce taux de survie des entreprises est plus du double chez la clientèle des SADC et CAE. Le Réseau contribue donc à la stabilité des entreprises, améliore leur compétitivité, favorise la création d'emploi et la rétention des populations au sein des régions du Québec.

## Le Réseau des SADC et CAE a une volonté claire de renforcer son positionnement au sein de l'écosystème de développement économique au Québec.

### DES ACTIONS EN LIEN AVEC LES AMBITIONS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

En plus de nos trois lignes d'affaires, le développement économique local, l'accompagnement et le financement aux entreprises, les SADC et CAE développent différents champs d'expertise pour bien répondre aux enjeux de leurs milieux. Nous contribuons significativement à la transition écologique pour une économie durable, à la relève entrepreneuriale pour assurer les transferts, notamment grâce au programme Stratégie jeunesse par lequel nous avons investi 165 M\$ au cours des 26 dernières années auprès de 14 000 jeunes. Nous accélérons le virage numérique des entreprises, en partie grâce au déploiement du Programme canadien d'adoption du numérique. Et nous propulsons l'entrepreneuriat féminin et le *flexipreneuriat*, grâce à notre nouveau Flexiprêt pour les femmes entrepreneures à temps partiel, un phénomène en croissance au Québec.

### DES CONSEILLERS BIEN OUTILLÉS AVEC GOFIN

Toujours dans l'objectif d'offrir plus de services à valeur ajoutée aux entrepreneurs, nous avons lancé en octobre dernier notre tout nouveau site

Web, [sadc-cae.ca](http://sadc-cae.ca), incluant maintenant une foule de conseils pratiques et des outils efficaces pour les PME, dont Gofin, un répertoire complet et efficace, qui permet à nos clientèles de trouver rapidement toutes les sources de financements possibles pour leur projet d'affaires. Il s'agit de petits plus qui viennent bonifier la force de nos conseillers terrains expérimentés.

### LE RÉSEAU EN CHIFFRE

Le Réseau des SADC et CAE regroupe 57 SADC et 10 CAE qui travaillent depuis plus de 40 ans au développement économique de leur collectivité. Ce sont plus de 1000 professionnels et bénévoles qui soutiennent et financent chaque année plus de 10000 entrepreneurs et 1500 projets de développement économique local. Annuellement, par leurs diverses interventions, ce sont plus de 100 M\$ qui sont investis au sein des régions du Québec. ■

**OPTEZ POUR LA LUMIÈRE...**

Et, à l'image de dizaines de villes et de municipalités au Québec, faites appel à Leblanc Illuminations pour illuminer vos rues, vos espaces publics et vos bâtiments municipaux.

**Leblanc**  
illuminations  
CANADA

1 866 814-3617 | [www.leblanc-illuminations.ca](http://www.leblanc-illuminations.ca) | SUIVEZ-NOUS!



Stéphane Guitard, représentant en solutions logiciels et cybersécurité  
Fédération québécoise des municipalités

# CYBERSÉCURITÉ : PROTÉGER LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES CONTRE LES MENACES NUMÉRIQUES

## LES DÉFIS DE LA CYBERSÉCURITÉ POUR LES MUNICIPALITÉS

Les municipalités québécoises gèrent des données sensibles, telles que les informations personnelles des citoyens et les finances locales. Elles deviennent ainsi des cibles privilégiées pour les cybercriminels. Selon des études, 44 % des attaques par rançongiciels dans le monde visent les administrations municipales. Ces attaques provoquent en moyenne des interruptions de services pouvant durer jusqu'à 22 jours, perturbant les opérations municipales et causant des dommages importants.

Les cyberattaques, comme les rançongiciels ou les intrusions dans les systèmes critiques, compromettent non seulement les services publics, mais aussi la vie privée des citoyens et la confiance envers les administrations locales.

## UNE OFFRE DE CYBERSÉCURITÉ ADAPTÉE

Face à ces menaces, la FQM a conçu une solution de cybersécurité complète, adaptée spécifiquement aux besoins des municipalités. Ce service inclut une mise en place rapide et une prise en charge complète 24/7, qui permet de surveiller en temps réel les systèmes municipaux, de détecter les menaces et d'intervenir immédiatement en

cas d'incident. Cette surveillance continue est essentielle pour prévenir les attaques avant qu'elles ne causent des dégâts irréversibles. L'offre en cybersécurité de la FQM se distingue par son approche simplifiée. Contrairement aux autres solutions sur le marché qui nécessitent souvent un processus d'appel d'offres complexe, la FQM propose un mode d'acquisition de gré à gré. Cela permet aux municipalités d'éviter la lourdeur administrative et d'accéder rapidement aux services de cybersécurité, réalisant ainsi des économies en temps et en ressources.

Cela permet aux municipalités de protéger leurs systèmes sans avoir à remplacer immédiatement des équipements parfois coûteux. Cette flexibilité est un atout majeur, surtout pour les municipalités qui doivent gérer des environnements informatiques hétérogènes.

Les solutions proposées par la FQM s'appuient sur les meilleurs logiciels de cybersécurité disponibles sur le marché, adaptés à tous types d'infrastructures et de systèmes d'exploitation, y compris les plus anciens comme Windows 7 ou Windows Server 2008R2.

Cela permet aux municipalités de protéger leurs systèmes sans avoir à remplacer immédiatement des équipements parfois coûteux. Cette flexibilité est un atout majeur, surtout pour les municipalités qui doivent gérer des environnements informatiques hétérogènes.

## PROTECTION CONTRE LES PRINCIPALES CYBERMENACES

Le service de cybersécurité de la FQM couvre les cinq cybermenaces les plus fréquentes auxquelles les municipalités sont exposées :

- Les *ransomwares* (rançongiciels);
- La violation de données;
- Les attaques par hameçonnage;
- Les interruptions des systèmes critiques;
- La compromission des courriels professionnels.

En collaboration avec des experts en cybersécurité, tels que VARS et Cynet, la FQM offre une protection avancée qui inclut la détection des intrusions, la surveillance des infrastructures critiques et la gestion des incidents.

En plus de la surveillance 24/7, l'offre inclut des fonctionnalités telles que l'analyse des fuites de données sur le *Dark Web*, la protection des courriels contre l'hameçonnage et les virus ainsi que des formations interactives pour sensibiliser les employés municipaux aux bonnes pratiques en matière de cybersécurité. Ces formations sont essentielles, car 96 % des cyberincidents trouvent leur origine dans des erreurs humaines, comme l'ouverture d'un courriel frauduleux ou l'utilisation d'un mot de passe faible.

### SURVEILLANCE CONTINUE ET INTERVENTION RAPIDE

L'un des piliers de l'offre de cybersécurité de la FQM est la surveillance continue et la remédiation immédiate. Grâce à un centre de surveillance opérationnel, les équipes de la FQM peuvent surveiller les systèmes municipaux en tout temps. En cas

de détection d'une anomalie, une intervention est déclenchée dans un délai de 30 minutes, permettant ainsi de neutraliser la menace avant qu'elle ne cause des dommages significatifs. Cette réactivité est cruciale pour garantir la continuité des services municipaux et protéger les infrastructures vitales.

La protection proposée s'étend à tous les systèmes municipaux, y compris les postes de travail, serveurs et ordinateurs portables, ce qui permet une couverture complète, même pour les infrastructures les plus anciennes. Cela évite aux municipalités d'avoir à remplacer immédiatement des équipements coûteux tout en leur offrant une protection de pointe.

### UNE TARIFICATION ADAPTÉE AUX RÉALITÉS LOCALES

La FQM est consciente que les municipalités québécoises doivent composer avec des budgets souvent serrés. C'est pourquoi l'offre de cybersécurité a été pensée pour être flexible et accessible à tous, quelle que soit la taille de la municipalité. Une échelle de tarification a été mise en place, tenant compte des réalités budgétaires locales. Ce modèle

permet de rendre la cybersécurité accessible, sans compromettre la qualité des services offerts.

En plus de s'assurer que les municipalités obtiennent une tarification spéciale, les administrations municipales ont aussi une entente de gré à gré pour adhérer au service de cybersécurité de la FQM.

### UNE SÉCURITÉ INDISPENSABLE DANS UN MONDE NUMÉRIQUE

Avec la transformation numérique en constante accélération, la cybersécurité est devenue une nécessité pour les municipalités québécoises. La FQM, en tant que partenaire privilégiée, propose des solutions robustes et accessibles pour assurer la sécurité des systèmes tout en permettant aux municipalités de se concentrer sur leur développement en toute sérénité.

Pour en savoir plus sur nos services, consultez [fqm.ca/cybersecurite](http://fqm.ca/cybersecurite). ■

## Des solutions informatiques innovantes



**id.**  
concerto

pour une gestion efficace  
et numérique de vos comités

**id.**  
écho

une solution en mobilisation  
et moyens de secours



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Tarif préférentiel  
pour les municipalités  
et MRC membres de la FQM

**CONTACTEZ-NOUS!**

info@fqm.ca | 1 866 951-3343  
fqm.ca/services/informatique-municipale



M. Jean-François Girard \*, avocat  
DHC Avocats

# PROTECTION DES MILIEUX NATURELS – LE LÉGISLATEUR INTERVIENT POUR PROTÉGER LES MUNICIPALITÉS DE L'EXPROPRIATION DÉGUISÉE

## UN HISTORIQUE JURISPRUDENTIEL HOULEUX

On reconnaîtra que les tribunaux ont soufflé le chaud et le froid sur les enjeux de protection de l'environnement par les municipalités au cours des dernières années.

Au cours des deux premières décennies du présent millénaire, les tribunaux avaient eu l'occasion d'affirmer sans ambages le rôle de « fiduciaire de l'environnement » assumé par les municipalités et de souligner comment celles-ci n'échappaient pas à cette responsabilité grandissante les appelant à prendre en charge la protection de l'environnement sur leur territoire.

Une bataille judiciaire devait cependant s'engager sur l'enjeu plus spécifique de la protection des milieux naturels, en particulier les milieux boisés et les milieux humides. Un vent contraire s'est levé contre les municipalités avec l'arrêt *Dupras*<sup>1</sup>, rendu en mars 2022. Dès lors, les choses devaient aller de mal en pis pour les municipalités, les décisions judiciaires s'accumulant en leur défaveur. Le dernier espoir de renverser la tendance devait s'éteindre à la suite de la décision de la Cour supérieure, au mois de mars 2023, dans le dossier de la protection du boisé des Hironelles (bdH), à Saint-Bruno-de-Montarville. Dans cette affaire, la Ville de Saint-Bruno-

Nous avons eu l'occasion, dans les dernières années, de traiter de la protection des milieux naturels par les municipalités et de la problématique de l'expropriation déguisée. La présente chronique traite de la récente intervention du législateur québécois qui ramène les pendules à l'heure, permettant d'espérer une embellie dans un ciel qui s'était passablement obscurci au cours des trois dernières années en raison de décisions malheureuses de nos tribunaux. Nous faisons le point sur l'état de la situation.

de-Montarville avait bon espoir de convaincre le Tribunal que le pouvoir réglementaire lui permettant de « prohiber tous les usages, activités, ouvrages ou constructions » pour des raisons de « protection de l'environnement » qui se trouve à l'article 113 (16<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) lui permettait d'assurer la protection du bdH sans que cela constitue de l'expropriation déguisée. Le juge de la Cour supérieure ne vit pas les choses du même oeil et conclut que la réglementation de la Ville constitue de l'expropriation déguisée<sup>2</sup>.

Évidemment, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville n'allait pas en rester là et l'affaire fut portée en appel.

Quoi qu'il dût advenir du sort de cet appel, le monde municipal était néanmoins sous le choc. À l'aube de devoir mettre en œuvre les fameux plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), il y avait péril en la demeure si, suivant ces récentes décisions de nos tribunaux, la protection des milieux humides identifiés aux PRMHH devait faire l'objet d'une acquisition systématique par les municipalités. À défaut de quoi, ces dernières se verraient alors menacées de poursuites en expropriation déguisée dont les valeurs auraient dépassé plusieurs millions de dollars. Une intervention du législateur était requise et attendue...

## LE LÉGISLATEUR INTERVIENT POUR RAMENER LES PENDULES À L'HEURE

Le 8 décembre 2023, l'Assemblée nationale a ainsi adopté la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L. Q. 2023, c. 33), qui modifie notamment la LAU, en y ajoutant les articles 245 à 245.6.

Résumé à l'essentiel, dans le cadre de la présente chronique, l'article 245 LAU détermine les critères selon lesquels une municipalité sera dispensée de payer une indemnité en expropriation déguisée, aux termes de l'article 952 du *Code civil du Québec*<sup>3</sup>, en raison de l'adoption d'une réglementation restrictive visant la protection de milieux humides ou hydriques, de même que d'autres milieux naturels présentant une «valeur écologique importante».

En raison de son caractère «déclaratoire», cet article 245 s'applique autant pour le futur que pour les dossiers devant les tribunaux au moment de son adoption, comme le dossier du bdH, alors pendant devant la Cour d'appel.

Le 18 juin 2024, la Cour d'appel du Québec rend son arrêt dans ce dossier et casse en partie le jugement de première instance, en indiquant qu'il est évident que l'article 245 LAU «vient changer radicalement la donne en appel»<sup>4</sup>. Le dossier est donc renvoyé devant la Cour supérieure afin que le juge de première instance puisse réévaluer le dossier, sous le prisme du nouvel article 245 LAU, pour déterminer si la réglementation de la Ville vise la protection d'un milieu naturel «qui a une valeur écologique importante», ce qui éviterait à la Ville d'avoir à verser une indemnité d'expropriation.

Dans le contexte de la crise de la biodiversité qui sévit actuellement et suivant les engagements internationaux en faveur de la protection de 30 % des territoires nationaux d'ici 2030, une telle protection législative est certainement bienvenue. Les municipalités respireront également plus librement pour mettre en œuvre le PRMH s'appliquant sur leur territoire.

Cela dit, la bataille judiciaire n'est pas terminée pour autant, puisqu'il y a encore lieu de voir comment les tribunaux interpréteront l'article 245 LAU et la notion

de «valeur écologique importante». Déjà, les avocats des promoteurs immobiliers tentent d'en minimiser la portée, cette disposition étant destinée, selon eux, à s'appliquer seulement dans des situations «rarissimes et exceptionnelles».

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce sujet dans un prochain numéro de QUORUM. ■

<sup>1</sup> Dupras c. Ville de Mascouche, 2020 QCCS 2538.

<sup>2</sup> Sommet Prestige Canada inc. c. Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 2023 QCCS 676.

<sup>3</sup> L'article 952 C.c.Q. prévoit : «Le propriétaire ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est par voie d'expropriation faite suivant la loi pour une cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.» Cet article constitue le fondement des recours pour expropriation déguisée.

<sup>4</sup> Ville de Saint-Bruno-de-Montarville c. Sommet Prestige Canada inc., 2024 QCCA 804, par. 26.

\* M<sup>e</sup> Jean-François Girard est avocat spécialisé en droit de l'environnement et en droit municipal chez DHC Avocats. Il est membre honoraire du Centre québécois du droit de l'environnement (CODE).

**spe**  
VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

**Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.**

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777  
Québec 418 227-9777  
Sans frais 1 800 227-5257

évaluation@spevaleurassurable.com  
www.spevaleurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant** !

RECONNU  
PAR LES  
ASSUREURS

Partout au Québec



M<sup>me</sup> Cynthia Tremblay, avocate au Service d'assistance juridique Fédération québécoise des municipalités

# QU'EN EST-IL DES NOUVELLES MESURES DE PROTECTION DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX?

Voici quelques-unes des mesures mises en place afin d'atteindre ces objectifs.

## 1. L'INJONCTION DE LA COUR SUPÉRIEURE

Cette mesure s'adresse à un élu-e qui, en raison de sa fonction, est la cible « de propos ou de gestes qui entravent abusivement l'exercice de ses fonctions ou qui constituent une atteinte illicite à son droit à la vie privée »<sup>2</sup>. S'il est victime d'une telle situation, l'élu-e, ou la municipalité pour laquelle il agit à titre de membre de son conseil, peut demander à la Cour supérieure de prononcer une injonction afin de faire cesser ces propos ou ces gestes à son égard.

La Loi accorde également à la Cour supérieure un pouvoir d'ordonnance et cite, à titre d'exemple, les suivantes :

- De ne pas se présenter aux séances de tout conseil d'un organisme municipal auquel siège l'élu-e municipal; et
- De cesser de communiquer avec l'élu-e municipal.

Un autre élément intéressant de ce recours est que la demande sera jugée en urgence. Ce délai peut peut-être sembler anodin. Cependant, ce choix dénote une reconnaissance par le législateur de l'ampleur et de l'importance que peuvent représenter ces situations au quotidien. Mais, attention! Ce recours n'a pas

Les nouvelles dispositions édictées par le projet de loi numéro 57 (Projet de loi) sont, pour la plupart d'entre elles, entrées en vigueur le 6 juin dernier. Parmi celles-ci, notons la sanction de la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions* (Loi) qui a pour but d'encourager le dépôt de candidatures lors d'élections municipales ainsi que de contribuer à la rétention des membres des conseils qui exercent présentement cette fonction<sup>1</sup>.

pour effet de brimer les citoyens dans leur droit de partager leur opinion dans la mesure où ils le font en conformité avec les valeurs démocratiques du Québec.

Enfin, comme cette disposition est nouvelle, il faudra attendre de voir comment les tribunaux vont interpréter ces notions pour circonscrire l'étendue exacte de cette mesure de même que ses effets.

## 2. L'AMENDE EN CAS DE DÉSORDRE À UNE SÉANCE OU EN CAS D'ENTRAVE À LA FONCTION D'UN ÉLU-E

La deuxième mesure mise en place par le législateur est la création d'infractions et l'imposition d'amendes dans l'une ou l'autre des situations suivantes, soit lorsque quiconque :

- a) Cause du désordre de manière à troubler de façon abusive le déroulement de la séance<sup>3</sup>;
- b) Entraîne l'exercice des fonctions d'un élu-e municipal en le menaçant, en l'intimidant ou en le harcelant de façon à lui faire craindre raisonnablement pour son intégrité ou sa sécurité<sup>4</sup>.

Le contrevenant à l'une ou l'autre de ces dispositions sera passible d'une amende dont le montant sera respectivement entre :

- a) 50 \$ et 500 \$<sup>5</sup>; ou
- b) 500 \$ et 1500 \$<sup>6</sup>.

Au regard de ces nouvelles infractions, il se dégage vraisemblablement une volonté du législateur de

sanctionner les comportements préjudiciables à l'égard des élus-es, mais également à l'égard de leur environnement, en l'occurrence, les séances du conseil.

### 3. LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

Bien que cette mesure ne soit pas expressément prévue dans la Loi, elle nous apparaît être aussi utile pour arriver à l'objectif mentionné précédemment. En effet, le règlement de régie interne que doivent adopter les municipalités doit minimalement inclure des règles à propos du maintien de l'ordre, du respect et de la civilité durant les séances du conseil. Cet outil pourra également permettre au conseil d'empêcher les comportements préjudiciables envers les élus-es sous peine d'amende, par exemple.

Ces nouveautés sont assurément un gain important pour les élus-es municipaux qui peuvent, de temps à autre, ressentir une pression importante, parfois même très forte, en raison de leur fonction. Évidemment, il ne faut pas tolérer l'inacceptable.

À ce titre, la Cour d'appel du Québec s'est récemment prononcée sur une décision rendue par la Cour supérieure qui a déclaré un citoyen coupable de six

chefs d'outrage au tribunal en raison de son défaut de respecter une ordonnance d'injonction permanente en plus de le condamner à un paiement punitif de 4500 \$<sup>7</sup>. Ce jugement s'inscrit d'ailleurs dans un contexte où plusieurs ordonnances furent émises à l'encontre du citoyen en question, notamment afin de lui interdire de se présenter aux réunions du conseil ou à d'autres événements ou activités de la ville. Dans cette décision en particulier<sup>8</sup>, la Cour conclut qu'il est possible de condamner une personne à une peine d'emprisonnement pour outrage au tribunal pour violation d'une ordonnance de ne pas faire lorsque les circonstances le justifient. C'est d'ailleurs ce qu'elle fait en imposant une peine d'emprisonnement de trente (30) jours à l'encontre du citoyen.

Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec offre une couverture d'assurance de même qu'un programme d'aide psychologique pour soutenir les élu-es, les employés municipaux et leur famille immédiate qui font face à de l'intimidation ou à du harcèlement. Nous vous invitons à communiquer avec votre courtier d'assurance pour en savoir davantage.

Enfin, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service d'assistance juridique afin d'obtenir de plus amples détails sur les dispositions de la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions* ou encore sur les modifications apportées par le projet de loi 57. ■

<sup>1</sup> 2024, chapitre 24, art. 1

<sup>2</sup> 2024, chapitre 24, art. 3

<sup>3</sup> Article 4 de la Loi.

<sup>4</sup> Article 5 de la Loi.

<sup>5</sup> Article 4 de la Loi.

<sup>6</sup> Article 5 de la Loi.

<sup>7</sup> *Ville de Saint-Constant c. Vachon*, 2023 QCCS 563.

<sup>8</sup> *Ville de Saint-Constant c. Vachon*, 2024 QCCA 1090.

# PRÉVENTION DES SINISTRES

LE FONDS DÉTIENT UNE EXPERTISE INÉGALÉE EN PRÉVENTION DES SINISTRES MUNICIPAUX

Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais :

- ▶ Inspection en sécurité incendie et des lieux
- ▶ Recommandations concrètes et adaptées
- ▶ Soutien technique préventif
- ▶ Formations, outils et événements favorisant la prévention
- ▶ Inspection des appareils sous pression et thermographie préventive
- ▶ Mentorat et visite préventive

SEUL ASSUREUR DE DOMMAGES PROPRIÉTÉ  
DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

INFORMEZ-VOUS! [fondsfqm.ca](https://fondsfqm.ca) 

## Fonds

d'assurance  
des municipalités  
du Québec

Une division de la  
Fédération québécoise des municipalités



Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice à l'approvisionnement  
Fédération québécoise des municipalités

# LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Les municipalités ont certaines obligations quant à leur règlement de gestion contractuelle. Les questions de transparence, d'équité et de concurrence qui doivent y être abordées sont bien connues.

1. Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
2. Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du code de déontologie des lobbyistes;
3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
7. Des mesures pour favoriser la rotation d'éventuels contractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, et qui peuvent être passés de gré à gré.

Le principal objectif du règlement sur la gestion contractuelle est d'assurer aux citoyens que les sommes dépensées pour l'acquisition de biens et de services le sont conformément aux principes d'une saine administration. Ce dernier devrait être révisé par moment par les municipalités. La loi établit que tout organisme municipal doit se doter d'un tel règlement en ce qui a trait à l'adjudication des contrats municipaux, mais il est parfois mis de côté une fois adopté au conseil, alors qu'il devrait être un outil adapté à travers les années. Il y a des aspects inévitables à inclure à ce règlement et d'autres aspects plus flexibles qui méritent réflexion et appropriation.

## MESURES D'ACHAT QUÉBÉCOIS

Le règlement doit contenir des mesures d'achat québécois aux fins de passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil des appels d'offres publics. Ces mesures devront favoriser les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec. Il pourrait être prévu d'accorder une marge préférentielle à un fournisseur local, d'exiger lorsque possible une certification québécoise ou des produits provenant du Québec, notamment.

## COMITÉ DE SÉLECTION

C'est aussi une obligation de mentionner au règlement de gestion contractuelle que le pouvoir de former un comité de sélection est délégué à un fonctionnaire ou un employé, comme le directeur général. Une municipalité peut y apporter des précisions, comme la manière de procéder ou établir certaines exigences à respecter. Il pourrait être prévu que la hiérarchie entre les membres du comité est proscrite dans le but de viser une meilleure objectivité, entre autres.

## PUBLICATION ET RAPPORT D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

De plus, il ne faut pas oublier de publier ce règlement sur le site Web de la municipalité et de déposer au conseil municipal, une fois par année, un rapport concernant son application. Ce dernier pourrait indiquer si des modifications ont été apportées au règlement, si de la formation a été donnée à ce sujet, si des mesures ont été mises en place pour son application ou si des contrats de gré à gré ont été octroyés exceptionnellement, par exemple. C'est à la municipalité de décrire les événements marquants ou de mentionner des recommandations en lien avec ce règlement.

## MODIFICATION DES CONTRATS, ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT ET SEUIL D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Un aspect important à coordonner avec la réalité du terrain est en lien avec la modification des contrats qui doit être abordée au règlement. Les démarches et le processus décisionnel devraient laisser de la latitude aux gestionnaires tout en respectant les délégations de dépenser et en restant dans une demande accessoire qui ne modifie pas la nature du contrat. Le règlement peut apporter de la souplesse au processus, ce qui est parfois nécessaire sur un chantier ou dans le cas d'une urgence, par exemple.

Le seuil d'appel d'offres public est souvent mentionné dans un règlement de gestion contractuelle, car le sujet est la gestion des contrats et les seuils déterminent le mode de sollicitation à choisir selon le type de contrat. Or, les seuils changent à travers les années et seront révisés approximativement aux

deux ans. Il peut être pertinent de mentionner au règlement que le montant du seuil d'appel d'offres public est celui établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et ajusté par celui-ci, sans mentionner le montant de façon précise. Cela permet d'éliminer le risque de se retrouver avec un montant indiqué au règlement qui serait erroné. À l'inverse, indiquer un montant exact qui suit les mises à jour du MAMH permet d'être plus facile à comprendre par le public qui consulte le règlement et évite qu'il doive chercher l'information pour savoir de quel montant il s'agit. Lorsque le seuil changera et qu'on devra modifier le montant indiqué au règlement, cela pourrait être un bon moment pour faire une révision du document par le fait même. L'important est de veiller à ce que le règlement n'indique pas un seuil d'appel d'offres public inexact.

## SEUIL DES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

Le seuil des contrats gré à gré est un choix discrétionnaire qui mérite réflexion de la part des municipalités. Il y a une grande latitude entre 25 000 \$ et le seuil d'appel d'offres public que peut aborder le règlement à ce sujet. Est-ce que le gré à gré sera permis jusqu'au seuil d'appel d'offres public pour se donner cette possibilité ou ce sera un seuil différent? Le maximum pourrait être 50 000 \$ en approvisionnement et 75 000 \$ pour les services professionnels, sinon, au-dessus de ces seuils, il faudra procéder par appel d'offres sur invitation. Tout est envisageable. C'est à la municipalité de choisir entre transparence et flexibilité. L'appel d'offres sur invitation sera toujours une option même si le gré à gré est permis jusqu'au seuil d'appel d'offres public, selon le

règlement de gestion contractuelle. Ce sont les contrats gré à gré qui sont moins encadrés et discutables.

## CONCLUSION

Pour finir, le règlement de gestion contractuelle établit des règles à suivre en matière d'achat pour une municipalité ou une MRC. Il doit refléter la vision de l'administration et être appliqué avec rigueur. C'est un assemblage d'obligations légales et de décisions qui dicte les règles à suivre. Le but n'est pas de compliquer le fonctionnement interne, mais d'exiger une saine gestion par cet outil qui mérite qu'on s'y attarde.

**Le principal objectif du règlement sur la gestion contractuelle est d'assurer aux citoyens que les sommes dépensées pour l'acquisition de biens et de services le sont conformément aux principes d'une saine administration.**

La direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités peut vous accompagner en approvisionnement municipal. Vous pouvez nous joindre à [ingenierie@fqm.ca](mailto:ingenierie@fqm.ca) si vous désirez en savoir davantage. ■

### FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | [sam.ca](http://sam.ca)

**Aménagement urbain**  
LEBLANC ILLUMINATIONS  
CANADA (p. 37)

**Assurances de groupe**  
La Personnelle (p. 13)

**Environnement et énergie**  
GROUPE HELIOS, GESTION  
D'INFRASTRUCTURES  
ET SERVICES URBAINS (p. 34)

**Envoi de colis**  
- GLS CANADA  
- PUROLATOR

**Évaluation des valeurs  
assurables des bâtiments**  
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 41)

**Fournitures de bureau**  
STAPLES PROFESSIONNEL

**Luminaires DEL basse température de couleur**  
FQM ET ÉNERGÈRE

**Messagerie**  
POSTES CANADA

**Mutuelle santé et sécurité du travail**  
FQM SST

**Publication juridique**  
PFD AVOCATS

**Téléphonie mobile**  
BELL MOBILITÉ ET  
SOLUTIA TÉLÉCOM

**Voirie et Transport**  
- ESSO  
- GOODYEAR  
- LOCATION SAUVAGEAU

SAM

# HOMMAGE AUX LEADERS DE NOS MUNICIPALITÉS

Le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est l'occasion de reconnaître l'apport de gens, de municipalités et de municipalités régionales de comté (MRC) membres de la Fédération qui se démarquent par leur engagement et la créativité dont ils font preuve pour faire rayonner leur milieu. Nous vous présentons ici les finalistes 2024 aux Prix Leadership municipal et Jean-Marie-Moreau.

## LE PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL

Ce prix est remis à une municipalité ou MRC pour un projet structurant dans les domaines culturel, social ou économique. Ces initiatives remarquables contribuent au développement du milieu où elles prennent vie. Cette année a établi un nouveau record avec 24 projets soumis. Des projets qualifiés par les membres du jury de grande qualité, dont plusieurs avaient une orientation environnementale. Pour le jury formé de Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré et président de l'Association des directions du développement économique local du Québec, Joffrey Bouchard, directeur général de la MRC de L'Assomption et président de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, et Éric Desaulniers, directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ, la tâche a été ardue! L'un des critères

ayant guidé leur choix est que le projet déposé devait sortir du cadre des projets réguliers dans l'administration d'une municipalité.

### MISSION ENTREPRENEURIALE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST – LAURÉAT DU PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL 2024

Quand il est question de stimuler l'entrepreneuriat et le repreneuriat, la MRC de Charlevoix-Est ne ménage aucun effort! Elle organise un séjour de 48 h permettant à une trentaine de porteurs de projets de découvrir leur futur milieu de vie : milieu entrepreneurial, communauté, opportunités d'affaires. Baptisé Mission entrepreneuriale, ce projet a tenu sa deuxième édition en 2024.

L'édition de 2023, qui a mis en valeur les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon et La Malbaie avait accueilli 33 participants, dont 17 de

la région, plusieurs récemment arrivés. Des ateliers thématiques et visites d'entreprises en compagnie d'accompagnateurs partenaires du développement économique ainsi que de l'accompagnement par des mentors de la région ont porté leurs fruits. À ce jour, deux démarrages d'entreprise se sont concrétisés, de même qu'un projet de relève d'entreprise. Plusieurs participants ont démenagé dans la région et d'autres qui y étaient déjà installés travaillent à la réalisation de leur projet.

L'édition 2024 se tenait en septembre. Les 30 participants provenant surtout de l'extérieur de la région ont découvert les municipalités de Saint-Irénée, Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs et Clermont. Un parcours parallèle était organisé pour les conjoints. Des activités de réseautage ont été organisées et d'anciens participants à la mission ont pu partager leur expérience.

## Americana 2025

L'urgence d'innover

Les 12 et 13 mars 2025

 Grand Quai du Port de Montréal

Organisé par  Réseau  
Environnement



Les occasions de réseautage et d'échange font partie du programme de la Mission entrepreneuriale.  
Crédit : MRC de Charlevoix-Est.

Étant donné que la MRC de Charlevoix-Est est un territoire dévitalisé, un effort supplémentaire doit être mis pour attirer de nouveaux résidents et favoriser de nouveaux projets. La Mission entrepreneuriale Charlevoix-Est s'inscrit dans une volonté d'insuffler un dynamisme à toutes ses municipalités en misant d'une part sur le repreneuriat afin de maintenir les services essentiels.

Le projet valorise les esprits créatifs qui relèvent les défis uniques de l'entrepreneuriat en région. Pendant leur séjour, les participants découvrent les parcours atypiques d'entrepreneurs locaux, créant un espace informel de cocréation où émergent des idées. Mobilisateur, il repose sur la collaboration de plus de 35 partenaires régionaux et nationaux.

Le projet cible principalement les jeunes (60 % des participants) et intègre une diversité avec 20 % d'immigrants et 36 % de femmes. Les participants peuvent échanger avec des conseillers, visiter des entreprises et locaux disponibles, et rencontrer de potentiels partenaires d'affaires.

La Mission entrepreneuriale dynamise l'écosystème local et favorise l'établissement durable d'une nouvelle génération d'entrepreneurs. Le réseautage et les échanges permettent l'accélération de plusieurs projets.



Des participants à la Mission entrepreneuriale vont à la rencontre d'entrepreneurs de la région.  
Crédit : MRC de Charlevoix-Est.

#### AUTRES FINALISTES

##### Acquisition de la Maison-mère des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours - Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Un projet axé sur la revitalisation d'un site patrimonial transformé en espace communautaire et économique. Le développement de projets touristiques et d'activités culturelles contribue à redéfinir le cœur du village, mobilisant les citoyens et les partenaires locaux.

##### Tournée Intrapreneur Prestige - MRC des Chenaux

Ce projet valorise l'implication des intrapreneurs en créant une reconnaissance directe dans leur milieu de travail. Plutôt que de tenir un gala traditionnel, la MRC et ses partenaires ont surpris les lauréats en leur rendant visite sur leur lieu de travail, ce qui a permis de renforcer l'esprit d'équipe.



L'implication et le parcours exceptionnel de M. David Anon ont été reconnus devant tous ses collègues de Mercier 40 lors de la Tournée Intrapreneur Prestige.  
Crédit : MRC des Chenaux.



Le site de la Maison-mère des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours acquis par la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland représente une occasion de vitalisation et de développement.  
Crédit : Municipalité Saint-Damien-de-Buckland.

## PRIX JEAN-MARIE-MOREAU

Le Prix Jean-Marie-Moreau est remis à une ou un élu-e municipal, dont la municipalité est membre de la FQM, pour son engagement, son leadership et son dynamisme au service de sa communauté. Ce prix a été créé en l'honneur de M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec de 1970 à 1983, ancêtre de la FQM. Il était reconnu pour son altruisme, sa persévérance, son dynamisme et son intégrité. Il avait un souci constant de démocratiser et moderniser les organisations municipales. Son engagement exemplaire a contribué à faire reconnaître le rôle de l'élu-e municipal.

### MICHEL LAGACÉ, MAIRE DE SAINT-CYPRIEN – LAURÉAT DU PRIX JEAN-MARIE-MOREAU 2024

Maire de Saint-Cyprien depuis 1997, Michel Lagacé est également préfet de la MRC de Rivière-du-Loup depuis 2002 et a été président de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent de 2004 à 2016.

Depuis 2004, avec son esprit novateur et dynamique, il défend avec détermination le rôle des communautés d'accueil dans l'actionnariat des projets éoliens. En 2004, il a défendu avec vigueur le projet Terravents de SkyPower. Il avait alors réussi à rallier ses collègues du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup pour adopter un règlement de contrôle intérimaire visant à protéger les éléments emblématiques de la région. Le projet a toutefois été abandonné en 2008 après un rapport défavorable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Il a ensuite convaincu ses collègues préfets d'adopter une approche concertée, transformant le projet SkyPower en projet communautaire. Ainsi, toutes les préfetures du Bas-Saint-Laurent ont pu investir et partager les bénéfices de manière équitable, cultivant une fierté commune et une volonté collective de « faire ensemble ».

La mobilisation des élus-es du territoire des MRC de Rivière-du-Loup, du Bas-Saint-Laurent, de Montmagny, de L'Islet, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que de celui de la Première Nation Wolastoqiyik Whsipekuk a mené à la mise sur pied de l'Alliance de l'Énergie de l'Est et a permis le déploiement de parcs éoliens égalitaires de près de 300 mégawatts en puissance installée et de 1425 mégawatts en projets gagnés. Ceci se traduit par plusieurs centaines de millions de dollars en retombées financières.

Aujourd'hui, le territoire de l'Alliance de l'Énergie de l'Est propose des potentiels éoliens documentés par l'identification de zones d'intérêts pour des projets à plus grands gabarits.

Grâce au leadership de Michel Lagacé, les partenariats égalitaires sont aujourd'hui la façon de faire dans le développement de projets éoliens dans l'est du Québec.



Michel Lagacé, maire de Saint-Cyprien et préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, a reçu le Prix Jean-Marie-Moreau des mains de l'Honorable Pierre Moreau, sénateur et avocat associé chez Bélanger Sauvé.

## AUTRES FINALISTES

### Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel

Conseiller municipal de 2001 à 2013, puis maire depuis 2013, Jean-Guy Hamelin s'est illustré par son implication dans la MRC Les Jardins-de-Napierville. Parmi ses réalisations majeures, il a contribué au regroupement de trois municipalités pour la prévention incendie et à la promotion de projets éoliens en Montérégie. En collaborant avec divers partenaires, dont Kruger Énergie et le Conseil de bande de Kahnawake, il a généré des retombées économiques importantes pour les municipalités participantes et les propriétaires agricoles. Référence au Québec pour les projets éoliens, il a largement partagé son expertise à travers les médias.

### Yves Daoust, maire de Saint-Louis-de-Gonzague

Élu conseiller en 1983 puis maire en 1989, Yves Daoust est un leader respecté dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. Il a su garder son conseil municipal uni et agir en mentor pour les nouveaux élus-es. Parmi ses réalisations locales, il a piloté l'implantation du réseau d'égout municipal et l'acquisition de terrains bordant le canal d'Hydro-Québec, permettant un futur développement d'ensemble résidentiel. Son rôle dans la préservation du patrimoine local, notamment avec l'acquisition de l'église et du presbytère, a permis de répondre aux besoins de la population vieillissante. À l'échelle régionale, il a également contribué à la création de Tourisme Suroît et au développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry. ■

**NOTRE CABINET**

# Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS  
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

**DHC** | **25<sup>e</sup>** | **DHCAVOCATS.CA**  
— AVOCATS — FÈRES DE CÉLÉBRER NOTRE ANNIVERSAIRE

 <b>ANDRÉ COMEAU</b>	 <b>JEAN HETU</b>	 <b>PAUL WAYLAND</b>	 <b>LOUIS BÉLAND</b>	 <b>STEVE CADRIN</b>	 <b>RINO SOUCY</b>	 <b>JEAN-FRANÇOIS GIRARD</b>	 <b>CAROLINE CHARRON</b>
 <b>ALEXANDRE LACASSE</b>	 <b>ANDRÉ GIROUX</b>	 <b>PIERRE G. HÉBERT</b>	 <b>SIMON FRENETTE</b>	 <b>SANDRA DAUDELIN</b>	 <b>ANTHONY FREIJI</b>	 <b>MATHIEU TURCOTTE</b>	 <b>CHRISTOPHE BRUYNINX</b>



# FORMATION MUNICIPALE

## BIENTÔT DIPLÔMÉ?

La FQM propose plusieurs parcours de formation qui sont autant de moyens de cheminer vers un diplôme : [Attestation de relève municipale](#), [Certificat en compétences municipales](#), [Diplôme d'administrateur municipal](#) et [Diplôme en leadership municipal](#). Peut-être n'êtes-vous qu'à quelques heures de formation d'obtenir cette reconnaissance. L'équipe du service de la formation sera heureuse de vous conseiller. Communiquez avec nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

## COURS PRIVÉS : ET SI VOUS FAISIEZ VOTRE PROPRE CALENDRIER?

Tous les cours de la FQM du [Répertoire complet de la formation municipale](#)<sup>2</sup> sont offerts en formule privée, à distance ou en présentiel! De plus, pour répondre à vos besoins, nous offrons des formations sur mesure! Pour plus de détails, consultez-nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca). Vous adorerez le sur mesure!

## FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DES CCU ET CCAT

La FQM a élaboré pour vous un cours de 90 minutes en classe virtuelle pour répondre à la nouvelle obligation de formation pour les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et comités consultatifs en aménagement du territoire (CCAT). Découvrez tous les horaires, notamment ceux de fin de journée et du samedi.

**Important** - L'inscription n'est valide que pour un participant et une seule attestation sera émise au nom de ce dernier. [Accédez en un clic à toute la programmation](#)<sup>3</sup>. Pour une ou des séances de formation en formule privée, communiquez avec nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

<sup>1</sup> [formationmunicipale.com/blogs/news/le-calendrier-des-cours?\\_pos=1&\\_sid=3369c1c88&\\_ss=r](https://formationmunicipale.com/blogs/news/le-calendrier-des-cours?_pos=1&_sid=3369c1c88&_ss=r)

<sup>2</sup> [cdn.shopify.com/s/files/1/2098/1245/files/RepertoireFormations\\_FQM\\_2024-25\\_FINAL.pdf?v=1728580212](https://cdn.shopify.com/s/files/1/2098/1245/files/RepertoireFormations_FQM_2024-25_FINAL.pdf?v=1728580212)

<sup>3</sup> [formationmunicipale.com/blogs/news/pl16-cours-obligatoires-pour-les-membres-des-ccu-et-ccat?\\_pos=2&\\_sid=433ffa86&\\_ss=r](https://formationmunicipale.com/blogs/news/pl16-cours-obligatoires-pour-les-membres-des-ccu-et-ccat?_pos=2&_sid=433ffa86&_ss=r)

<sup>4</sup> [formationmunicipale.com/collections/nos-conferences-web](https://formationmunicipale.com/collections/nos-conferences-web)

<sup>5</sup> [formationmunicipale.com/blogs/news/le-calendrier-des-cours](https://formationmunicipale.com/blogs/news/le-calendrier-des-cours)

**Le calendrier 2025 est maintenant accessible!**  
Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est disponible en un clic : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires et capsules vidéo, [découvrez ici toutes les dates de janvier à juin 2025](#)<sup>1</sup>.

## TENDANCES 2025 : COACHING PERSONNALISÉ POUR ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

### Êtes-vous prêt à passer à la vitesse supérieure?

La FQM propose des formules de *coaching* personnalisé, avec une coach professionnelle ou avec un élu-e municipal expérimenté. Ce programme vous permettra, notamment, de développer vos compétences ainsi que votre posture de leader en contexte municipal. Au terme de ce *coaching*, s'en trouveront bonifiés vos compétences humaines et de gestion, votre planification stratégique et organisationnelle, votre leadership et plus encore!

Ces séances font partie du parcours **Diplôme en leadership municipal**. Informations, devis et inscriptions à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

### Être membre a ses avantages

Être membre de la FQM a ses privilèges, notamment en matière de formation : une remise de 25 % sur les formations inscrites au calendrier public vous est offerte. **Le code promotionnel** est disponible auprès de la direction générale de votre organisation.

## TOUTE UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE!

- Pour voir ou revoir des webinaires sur les sujets qui vous intéressent, [c'est ici](#)<sup>4</sup>;
- Pour consulter la programmation jusqu'à la fin 2024, [cliquez ici](#)<sup>5</sup>;
- Pour consulter le Répertoire complet de la formation municipale de la FQM, de l'Association des directeurs municipaux du Québec et de la Corporation des officiers municipaux en environnement et en bâtiments du Québec, [téléchargez-le ici](#);
- Pour obtenir votre code promotionnel pour les formations, contactez-nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).



[competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)



1 866 951-3343

# Pour des artères commerciales plus résilientes et sobres en carbone

Mesurer les cobénéfices de l'aménagement de rues conviviales : revue des expériences et des défis à l'échelle québécoise et internationale



Réaménagement de la rue principale, Ville de Magog



Inclus une méthodologie de calcul de l'impact du transfert modal

À l'intérieur, découvrez notamment...

- La contribution des infrastructures résilientes dans l'atténuation des effets des changements climatiques
- Le potentiel de transfert modal des aménagements conviviaux
- Les stratégies d'accompagnement au changement de comportement vers des habitudes de déplacement et de consommation plus durables

Consultez la publication sur le site [ruesconviviales.com](http://ruesconviviales.com)

Plan pour une économie verte



Partenaire financier

Québec

Local<sup>2</sup> Pour des rues commerciales qui BOUGENT



centre d'écologie urbaine

# LE SEUL CHARGEUR LATÉRAL AUTOMATISÉ 100 % ÉLECTRIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD

Voyez-le  
en action



BEV.CA



## COLLECTEZ LES ÉCONOMIES

Atteignez vos objectifs de décarbonation



### Réduction des GES

41 tonnes / année sur un camion diesel  
120 tonnes sur un camion électrique



### Réduction de 75% des frais d'entretien

Ne requiert que le graissage, huilage et ajustements



### Jusqu'à 30% d'économie en carburant

Aucune utilisation de la prise de force (PTO)



**BOIVIN**  
**EVOLUTION**